

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 922

11 mai 2006

SOMMAIRE

Administration & Business Consulting S.A., Schieren.....	44246	L.G.C. - Location Génie Civil S.A., Walhausen ...	44242
Agrico-Lux, GmbH, Buschrodt.....	44234	Land Immo S.A., Bertrange	44252
Agrico-Lux, GmbH, Buschrodt.....	44234	Lubrifiants (Luxembourg) S.A., Luxembourg	44246
Agrico-Lux, GmbH, Buschrodt.....	44234	(La) Luxembourgeoise du Logement, S.à r.l.	44248
Agrico-Lux, GmbH, Buschrodt.....	44234	(Le) Mas S.A., Rombach.	44235
Almeezan Luxembourg, S.à r.l., Senningerberg ...	44240	MedLX1 S.A., Luxembourg.....	44248
Anstreicherbetrieb Mertes Werner, S.à r.l., Heinerscheid	44233	Metal Concept, S.à r.l., Luxembourg	44211
Arts & Bois S.A., Pommerloch	44247	Metal Concept, S.à r.l., Luxembourg	44211
Automation Conveyor Systems S.A., Schieren. ...	44246	Nordic Cable Holding S.C.A., Senningerberg	44212
Beckerich Préformes S.A., Beckerich	44230	Paris VIII S.A., Luxembourg	44210
Bimpex S.A., Remich.....	44240	Petroliana (Luxembourg) S.A., Luxembourg	44246
Bimpex S.A., Remich.....	44240	Reel.Org, A.s. b.l., Luxembourg	44243
Bimpex S.A., Remich.....	44240	Rhocarts Investments S.A., Luxembourg	44236
Bimpex S.A., Remich.....	44240	Rose-Wind S.A., Luxembourg.....	44256
Biobus, S.à r.l., Diekirch	44247	Senioren-Zeisseng, A.s.b.l., Cessange.....	44252
British Sports Car Owner's Club (BSCOC), A.s.b.l., Diekirch	44229	Société Anonyme des Eaux Minérales Gazéifiées de Beckerich S.A., Beckerich	44242
Cerveira, S.à r.l., Waldbillig	44245	Société Anonyme des Eaux Minérales de Beckerich S.A., Beckerich	44242
Conrad S.A., Esch-sur-Sûre.....	44245	Société Nouvelle Ernzbach S.A., Diekirch.....	44245
Contaxx Steuerberatungsgesellschaft AG, Leithum	44247	Stankowitz Innovation S.A., Echternach	44237
Coplamb S.A., Wiltz	44246	Strawberry Marketing, S.à r.l., Luxembourg.....	44210
Distri-Concept S.A., Luxembourg	44246	Temenos Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	44254
E.I.A.I., Européenne d'Investissement d'Activité Immobilière S.A., Luxembourg	44231	Temenos Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	44254
Electricité Wolf & Deller, S.à r.l., Rambrouch ...	44235	Temenos Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	44255
Emeraude Participations S.A., Luxembourg.....	44224	Temenos Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	44255
Entreprise de Toiture Jeannot Welter, S.à r.l., Oberfeulen	44247	Temenos Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	44255
Fleurilux, S.à r.l., Diekirch.....	44233	Temenos Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	44255
Flexcom, S.à r.l., Dudelange	44234	Temenos Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	44255
Flexcom, S.à r.l., Dudelange	44235	Temenos Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	44255
(La) Gourmandine, S.à r.l., Diekirch	44247	Traco S.A., Weiswampach	44248
Habitat, S.à r.l., Ettelbruck	44252	Valfrais-Lux S.A., Perlé	44254
Immo AQ S.A., Aspelt.....	44228	Virtbauer & Fischer A.G., Weiswampach	44251
Immo AQ S.A., Aspelt.....	44228	Wilanów Development, S.à r.l., Luxembourg	44211
Industrie- und Betonbau, S.à r.l., Weiswampach ..	44233	Windpark Op Der Hei S.A., Ettelbruck.....	44248
J. Fischer & Co A.G., Weiswampach	44252	Ziegler Luxembourg S.A., Bettembourg	44210
J.B.T., S.à r.l., Remich	44251	Ziegler Luxembourg S.A., Bettembourg	44210
J.B.T., S.à r.l., Remich	44251	Ziegler Luxembourg S.A., Bettembourg	44210
J.B.T., S.à r.l., Remich	44251		
JC Racing and Autoparts, S.à r.l., Harlange.....	44236		

44210

PARIS VIIIe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 18.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03056, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARIS VIIIe S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(017549/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

STRAWBERRY MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 49.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03064, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STRAWBERRY MARKETING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(017561/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

ZIEGLER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.
R. C. Luxembourg B 38.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03068, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZIEGLER LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(017567/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

ZIEGLER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.
R. C. Luxembourg B 38.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03070, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZIEGLER LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(017568/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

ZIEGLER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.
R. C. Luxembourg B 38.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03073, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZIEGLER LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(017570/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

44211

WILANÓW DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 113.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 février 2006.

H. Hellinckx
Notaire

(017610/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

METAL CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 19, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 85.489.

L'an deux mille six, le premier février.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Alessandro Redaelli, commerçant, né à Ponte san Pietro (Italie), le 22 avril 1965; et son épouse

2.- Esmeralda Gollin, sans état, né à Milan (Italie), le 7 juin 1970,

demeurant ensemble à L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe,

seuls associés de METAL CONCEPT, S.à r.l. avec siège social à L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 85.489, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Dudelange en date du 17 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 658 du 27 avril 2002.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils transfèrent le siège social de l'adresse de la Société de L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe à L-2430 Luxembourg, 19, rue Michel Rodange.

Seconde résolution

Ils décident d'étendre l'objet social.

Troisième résolution

Suite à la première résolution, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet:

a) le commerce de gros d'articles pour le bâtiment;

b) les consultations commerciales et le travail intellectuel commercial se rattachant directement au secteur du commerce d'articles pour le bâtiment;

c) la facturation de commissions sur la vente d'articles pour le bâtiment,

ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Redaelli, E. Gollin, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 2006, vol. 901, fol. 32, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 février 2006.

F. Molitor.

(017174/223/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

METAL CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 19, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 85.489.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 février 2006.

F. Molitor.

(017175/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

NORDIC CABLE HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.
Share capital: EUR 31,000.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 114.065.

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of January.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of NORDIC CABLE HOLDING S.C.A., a société commandite par actions, having its registered office at L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff, in process of registration with the Luxembourg trade and companies register, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch on January 19, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The meeting is presided by Mr Dirk Leermakers, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Habiba Boughaba, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Laurélia Steinmetz, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. It appears from the attendance list, that 24,800 (twenty-four thousand and eight hundred) shares, representing the entire issued and outstanding share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Full payment by PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V L.P., CEP II PARTICIPATIONS, S.à r.l. SICAR and CEP II CO-INVESTMENT, S.à r.l. of 24,798 Class A ordinary shares issued upon the Company's incorporation;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 13,134,925 (thirteen million one hundred thirty-four thousand nine hundred twenty-five Euro) to bring it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) to EUR 13,165,925 (thirteen million one hundred sixty-five thousand nine hundred twenty-five Euro);
4. Issuance of 91,900 (ninety-one thousand nine hundred) new Class A ordinary shares and creation and issuance of the following new classes of shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each, having the rights and obligations attached thereto following the amendment of the articles of association of the Company:
 - 10,403,040 (ten million four hundred and three thousand forty) 10% Class A1 redeemable preference shares;
 - 130 (one hundred thirty) Class B ordinary shares;
 - 1,820 (one thousand eight hundred twenty) 0.001% Class B2 redeemable preference shares;
 - 11,050 (eleven thousand and fifty) 2.5% Class C convertible redeemable preference shares;
5. Acknowledgment of the waiver by CEP II CO-INVESTMENT, S.à r.l. and NORDIC CABLE INV, S.à r.l. of their preferential subscription right;
6. Subscription to the increase specified under item 3. above, and payment of the consideration for the capital increase;
7. Amendment of articles 5, 6, 7, 8, 9, 17, 18 and 19 of the articles of association of the Company;
8. Amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any employee of ATOZ LUXEMBOURG and any lawyer of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and
9. Miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation and a separate vote on each of the following resolutions by the general meeting of shareholders of the Company (the Meeting), the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting acknowledges the full payment of 24,798 Class A ordinary shares, issued upon the Company's incorporation and of which one fourth has been paid up, BY PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V L.P., CEP II PARTICIPATIONS, S.à r.l. SICAR and CEP II CO-INVESTMENT, S.à r.l. by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 23,248.12 (twenty-three thousand two hundred forty-eight Euro and twelve cents), so that an amount of EUR 23,248.12 (twenty-three thousand two hundred forty-eight Euro and twelve cents) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Third resolution

The Meeting decides to increase the subscribed capital of the Company by an amount of 13,134,925 (thirteen million one hundred thirty-four thousand nine hundred twenty-five Euro) to bring it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) to EUR 13,165,925 (thirteen million one hundred sixty-five thousand nine hundred twenty-five Euro).

Fourth resolution

The Meeting resolves to issue 91,900 (ninety-one thousand nine hundred) new Class A ordinary shares and to create and issue the following new classes of shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, having the rights and obligations attached thereto following the amendment of the Company's articles of association:

- 10,403,040 (ten million four hundred and three thousand forty) 10% Class A1 redeemable preference shares;
- 130 (one hundred thirty) Class B ordinary shares;
- 1,820 (one thousand eight hundred twenty) 0.001% Class B2 redeemable preference shares;
- 11,050 (eleven thousand fifty) 2.5% Class C convertible redeemable preference shares.

The Meeting further acknowledges the waiver by CEP II CO-INVESTMENT, S.à r.l. and NORDIC CABLE INV, S.à r.l. of their preferential subscription right.

Fifth resolution

The Meeting approves and accepts the subscription of the newly issued shares of the Company, specified under the fourth resolution above as follows:

Intervention - Subscription - Payment

I. PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V L.P., a limited partnership incorporated and organised under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, registered with the Registrar of companies under number 15267, represented by Mr Dirk Leermakers, prenamed, by virtue of a proxy given on January 27, 2006, declares to subscribe to:

- 45,950 (forty-five thousand nine hundred fifty) new class A Ordinary shares;
 - 5,201,520 (five million two hundred and one thousand five hundred twenty) new 10% Class A1 redeemable preference shares;
 - 65 (sixty-five) new Class B ordinary shares;
 - 910 (nine hundred and ten) new 0.001% Class B2 redeemable preference shares;
 - 5,525 (five thousand five hundred twenty-five) new 2.5% Class C convertible redeemable preference shares;
- and further declares to fully pay them up by a contribution in cash in the aggregate amount of EUR 6,640,587.50 (six million six hundred forty thousand five hundred eighty-seven Euro and fifty cents), evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Such contribution in an aggregate amount of EUR 6,640,587.50 (six million six hundred forty thousand five hundred eighty-seven Euro and fifty cents) made to the Company is to be allocated as follows:

- (i) EUR 6,567,462.50 (six million five hundred sixty-seven thousand four hundred sixty-two Euro and fifty cents) is allocated to the share capital account of the Company;
- (ii) EUR 731.25 (seven hundred thirty-one Euro and twenty-five cents) is allocated to the Class B ordinary share Premium Reserve Account of the Company;
- (iii) EUR 10,237.50 (ten thousand two hundred thirty-seven Euro and fifty cents) is allocated to the 0.001% Class B2 redeemable preference share Premium Reserve Account of the Company;
- (iv) EUR 62,156.25 (sixty-two thousand one hundred fifty-six Euro and twenty-five cents) is allocated to the 2.5% Class C convertible redeemable preference share Premium Reserve Account of the Company.

II. CEP II PARTICIPATIONS, S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, hereby represented by Mr Dirk Leermakers, prenamed, by virtue of a proxy given on January 27, 2006, declares to subscribe to:

- 45,950 (forty-five thousand nine hundred fifty) new class A Ordinary shares;
 - 5,201,520 (five million two hundred and one thousand five hundred twenty) new 10% Class A1 redeemable preference shares;
 - 65 (sixty-five) new Class B ordinary shares;
 - 910 (nine hundred and ten) new 0.001% Class B2 redeemable preference shares;
 - 5,525 (five thousand five hundred twenty-five) new 2.5% Class C convertible redeemable preference shares;
- and further declares to fully pay them up by a contribution in cash in the aggregate amount of EUR 6,640,587.50 (six million six hundred forty thousand five hundred eighty-seven Euro and fifty cents), evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Such contribution in an aggregate amount of EUR 6,640,587.50 (six million six hundred forty thousand five hundred eighty-seven Euro and fifty cents) made to the Company is to be allocated as follows:

- (i) EUR 6,567,462.50 (six million five hundred sixty-seven thousand four hundred sixty-two Euro and fifty cents) is allocated to the share capital account of the Company;
- (ii) EUR 731.25 (seven hundred thirty-one Euro and twenty-five cents) is allocated to the Class B ordinary share Premium Reserve Account of the Company;
- (iii) EUR 10,237.50 (ten thousand two hundred thirty-seven and fifty cents) is allocated to the 0.001% Class B2 redeemable preference share Premium Reserve Account of the Company;
- (iv) EUR 62,156.25 (sixty-two thousand one hundred fifty-six Euro and twenty-five cents) is allocated to the 2.5% Class C convertible redeemable preference share Premium Reserve Account of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend articles 5, 6, 7, 8, 9, 17, 18 and 19 of the articles of association of the Company which will henceforth have the following wording:

«Art. 5. Capital

5.1 The authorised share capital of the Company is set at EUR 30,000,000 (thirty million Euro) and the Managing Shareholder is authorised to issue in addition to the existing shares of the Company, an aggregate number of 13,467,260 (thirteen million four hundred sixty-seven thousand two hundred sixty) shares, having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each and an aggregate par value of EUR 16,834,075 (sixteen million eight hundred thirty-four thousand seventy-five Euro).

5.2 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 13,165,925 (thirteen million one hundred sixty-five thousand nine hundred twenty-five Euro) consisting of two (2) participating management shares of a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) (the Participating Management Shares), of 116,828 (one hundred sixteen thousand eight hundred twenty-eight) ordinary shares of a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each, and of 10,415,910 (ten million four hundred fifteen thousand nine hundred and ten) redeemable preference shares of a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each fully paid up.

5.3 The ordinary shares of the Company are divided into two classes, as follows:

- 116,698 (one hundred sixteen thousand six hundred ninety-eight) ordinary shares belong to Class A (the Class A Ordinary Shares); and

- 130 (one hundred thirty) ordinary shares belong to Class B (the Class B Ordinary Shares and, together with the Class A Ordinary Shares the Ordinary Shares).

The redeemable preference shares of the Company are divided into three classes, as follows:

- 10,403,040 (ten million four hundred and three thousand forty) redeemable preference shares belong to the 10% Class A1 (the 10% Class A1 Redeemable Preference Shares);

- 1,820 (one thousand eight hundred twenty) redeemable preference shares belong to the 0.001% Class B2 (the 0.001% Class B2 Redeemable Preference Shares, and together with the 10% Class A1 Redeemable Preference Shares, the Non-Convertible Redeemable Preference Shares); and

- 11,050 (eleven thousand fifty) redeemable preference shares belong to the 2.5% Class C (the 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares, and together with the 10% Class A1 Redeemable Preference Shares and the 0.001% Class B2 Redeemable Preference Shares, the Redeemable Preference Shares).

The Ordinary Shares and the Redeemable Preference Shares shall have the rights set forth in these Articles of Association.

Any amounts paid in respect of Ordinary Shares and/or Redeemable Preference Shares at the time of their subscription over the par value of such shares shall be credited to a premium reserve account of the Company (a Premium Reserve Account) of the class corresponding to that of the shares in question.

5.4 The Managing Shareholder is authorised for a period of 5 (five years) starting on the date of publication of the incorporation deed of the Company:

(i) to increase the share capital of the Company, in one or several times up to the amount of EUR 30,000,000 (thirty million Euro) by the issue of Ordinary Shares or Redeemable Preference Shares of the Company, each with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each;

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these Ordinary Shares or Redeemable Preference Shares;

(iii) to waive or limit the Shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of Ordinary Shares or Redeemable Preference Shares;

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase and to amend Article 5 of the Articles of Association and the shareholders' register of the Company accordingly.

5.5 The Managing Shareholder shall also have the right to issue new Class B Ordinary Shares by converting into share capital any amounts standing to the credit of the Company's Class B Ordinary Share Premium Reserve Account, and in such case the provisions of article 5.4 shall apply mutatis mutandis.

5.6 The extraordinary meeting of Shareholders, resolving in the manner required for the amendment of these Articles of Association, and with the consent of the Managing Shareholder, may increase the subscribed capital.

5.7 (a) Optional Conversion of 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares. Upon the occurrence of a Conversion Event (as defined below), the Company may convert at the Conversion Price (as defined below) any or all of the 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares into Conversion Shares, subject to such approvals for an increase in share capital as may be required pursuant to the terms hereof, by giving written notice to the holders of record of such 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares no later than 15 (fifteen) business days after the occurrence of such Conversion Event, specifying (a) the date on which the conversion shall occur (the Conversion Date), (b) the numbers of the 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares called for conversion, (c) the Conversion Price (as defined below) and (d) that the 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares shall cease to be entitled to dividends upon the date of effectiveness of the conversion. If the Company has not exercised its right pursuant to this article 5.7(a), any holder or record of the 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares may, after expiry of the 15 (fifteen) business day period of the previous sentence, but within 30 (thirty) business days from the expiration of such period, give notice in writing to the Company requesting conversion of all or part of its 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares, specifying (a) the date on which the conversion shall occur (which shall not be less than 15 (fifteen) business days from the date of such notice), (b) the Conversion Price (as defined below) and (c) that the 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares shall cease to be entitled to dividends upon the date of effectiveness of the conversion.

(b) Definitions. For purposes of this article 5.7, a Conversion Event shall mean the receipt of funds, net of taxes, by the Company in excess of payments and provisions for any ordinary or subordinated obligations of the Company, whether privileged, secured or unsecured, resulting from either (i) distributions and other payments to the Company made by its subsidiaries or affiliates relating to the Underlying Assets (as defined below), including, without limitation,

dividend and interest payments and payments of proceeds of a sale of all or part of the Underlying Assets, or (ii) the proceeds at the sale of all or part of the Underlying Assets. In each case the funds shall not result from a sale of shares to the management of the Company or its subsidiaries or affiliates in the context of establishing an employee stock option plan. The Conversion Price for each 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Share shall be equal to one Class B Ordinary Share, plus an amount in cash equal to any accrued but unpaid dividends up to and including the Conversion Date. The Conversion Shares shall mean, for each 2.5% Class C Convertible Preference Share, one Class B Ordinary Share. The Underlying Assets shall mean the assets owned directly or indirectly by the Company including, without limitation, any debt or equity interest in NORDIC CABLE ACQUISITION COMPANY AB.

(c) Partial Conversions. Any partial conversion of 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares, including any such conversion at the request of a holder of record of such shares, shall be in such proportion as the Managing Shareholder may reasonably determine based on the proportion that the amount of the payment or disposition proceeds received on the Conversion Event bears to the total amount of the Underlying Assets as of the Conversion Event.

(d) Adjustments. If, at any time following the issue date of the 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares until a Conversion Event, the Company shall (i) subdivide the Class B Ordinary Shares into a larger number of Class B Ordinary Shares, (ii) combine the Class B Ordinary Shares into a smaller number of Class B Ordinary Shares, (iii) increase or decrease the number of Class B ordinary Shares by a reclassification of Class B ordinary Shares (without an increase or decrease of the Company's share capital), then the number of Class B Ordinary Shares to be issued upon a Conversion Event after the occurrence of any of the events set forth in (i)-(iii) above and the Conversion Price shall be adjusted so that, after giving effect to such adjustment, the holders of record of the 2.5% Class C Convertible Redeemable Shares shall be entitled to receive such number of Conversion Shares as will confer the same percentage of economic rights and equivalent rights that such holders would have owned or have been entitled to receive had the 2.5% Class C Convertible Redeemable Shares been converted immediately prior to the occurrence of the event concerned. An adjustment made pursuant to this Article 5.7(d) shall become effective immediately after the effective date of the event concerned.

(e) Cancellation of converted 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares. Upon conversion, the Company shall deliver to the holder of record of any 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Share subject to conversion the number of Class B Ordinary Shares resulting from such conversion. Upon the delivery of such Class B Ordinary Shares and payment of the cash portion of the Conversion Price, the 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares shall cease to be outstanding and the holders of record of such 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares shall have no rights to anything other than the Class B Ordinary Shares delivered to them.

5.8 The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

5.9 All shares of the Company are and will continue to be in registered form.

5.10 A register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The address of each Shareholder set forth in the register shall be deemed to be the address of such Shareholder for all purposes.

5.11 All expenses including any applicable depository charges, transaction or conversion charges, stamp duty, tax, capital duty, if any, arising from the conversion and/or the registration of Shares in the shareholders' register after conversion and/or the registration of Shares or certificates thereto, shall be for the account of the relevant Shareholder.

Art. 6. Transfer of shares

The Ordinary Shares and Redeemable Preference Shares of the Company are freely transferable, subject to any contractual share transfer restrictions and/or pre-emption rights. Any purported transfer of Ordinary Shares and Redeemable Preference Shares of the Company shall, in addition to satisfying the requirements of any contractual share transfer restrictions and/or pre-emption rights, be subject to the satisfaction of the following conditions: (A) such transfer will not be made on a «secondary market or the substantial equivalent thereof» within the meaning of section 1.7704-1 of the regulations of the U.S. Treasury Department issued pursuant to the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended (the Treasury Regulations), unless (i) such transfer is disregarded in determining whether interests in the Company are readily tradable on a secondary market or the substantial equivalent thereof under section 1.7704-1 of the Treasury Regulations (other than section 1.7704-1(e)(1)(x) thereof) or (ii) the Company satisfies the requirements of section 1.7704-1(h) of the Treasury Regulations at all times during the taxable year of such transfer and (B) such transfer will not be made on an «established securities market» within the meaning of section 1.7704-1 of the Treasury Regulations; and (B) such Transfer would not result in the Company at any time during its taxable year having more than 100 Members, within the meaning of section 1.7704-1(h)(1)(ii) of the Treasury Regulations (taking into account section 1.7704-1(h)(3) of the Treasury Regulations).

Art. 7. Repurchasing and redeeming of shares

7.1 The Company is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the law of 10th August, 1915, as amended (the Law).

7.2 All (but not some) of the Redeemable Preference Shares shall be redeemed mandatorily by the Company on the forty-ninth anniversary of the date of their issuance, in accordance with the requirements of article 49-8 of the Law or, if that is not a business day, the first following day on which banking institutions in Luxembourg are opened for business, provided that the Company has sufficient funds available to settle its liabilities to all senior and subordinate creditors, whether privileged, secured or unsecured, ranking prior to such shares after any such payment, and provided further that the Company will not be insolvent after payment of the redemption price. Each Redeemable Preference Share shall be redeemed for a redemption price equal to the aggregate of par value of such share, any paid in share premium on

such share and any accrued but unpaid dividends on such share. If for any reason, the Company has not redeemed any of the Redeemable Preference Shares, any entitlement to dividends on such shares shall continue to accrue thereon in accordance with the terms hereof.

7.3 The Non-Convertible Redeemable Preference Shares may be redeemed at any time at the option of the Company by giving a written notice to the holder of record of such shares, specifying (i) the date on which such redemption shall take place (which shall not be less than 15 (fifteen) days after the date of such notice), (ii) the optional redemption price, (iii) that the Non-Convertible Redeemable Preference Shares shall cease to accrue dividends upon the date set for redemption and (iv) in the case of a partial redemption of the Non-Convertible Redeemable Preference Shares, a list of the number of the Non-Convertible Redeemable Preference Shares called for redemption. The optional redemption price for each Non-Convertible Redeemable Preference Share shall be equal to the aggregate of the par value of such share, any paid-up share premium on such share and any accrued but unpaid dividends on such share. Any optional redemption of the Non-Convertible Redeemable Preference Shares may only be declared to the extent the Company will not be insolvent immediately after giving effect to such redemption. If the Company decides to redeem part, and not all, of the outstanding Non-Convertible Redeemable Preference Shares, it shall redeem a pro rata portion of all Non-Convertible Redeemable Preference Shares held by different holders of record of such Non-Convertible Redeemable Preference Shares. Any Non-Convertible Redeemable Preference Shares that are not redeemed shall continue to be entitled to dividends in accordance with the terms hereof.

7.4 On a Conversion Event, the 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares may be redeemed at the option of the Company by giving a written notice to the holder of record of such shares no later than fifteen (15) business days after the Conversion Date, specifying (i) the date on which such redemption shall take place (which shall not be less than 15 (fifteen) days after the date of such notice), (ii) the optional redemption price, (iii) that the 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares shall cease to accrue dividends upon the date set for redemption and (iv) in the case of a partial redemption of the 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares, a list of the number of 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares called for redemption. The optional redemption price for each 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Share shall be equal to the fair market value of the Conversion Shares into which such 2.5% Class C Convertible Preference Share would have been convertible plus any accrued but unpaid dividend on such 2.5% Class C Convertible Preference Share. The fair market value of the Conversion Shares into which such 2.5% Class C Convertible Preference Share would have been convertible shall be determined by the Managing Shareholder on the basis of the equity value of the Conversion Shares on a fully diluted basis (taking into account, without limitation, any other outstanding shares, convertible preferred equity certificates and other securities of the Company) on an arm's length basis. Any optional redemption of the 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares may only be declared to the extent the Company will not be insolvent immediately after giving effect to such redemption. If the Company decides to redeem part, and not all, of the outstanding 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares, it shall redeem a pro rata portion of all 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares held by different holders of record of such shares. Any 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares that are not redeemed shall continue to be entitled to dividends in accordance with the terms hereof.

7.5 Any such repurchase or redemption will be considered a distribution in the context of determination of the rights of the holders of Ordinary Shares, Redeemable Preference Shares and the Participating Management Share and the rules of Article 18 shall be applicable thereto.

Art. 8. Liability of Shareholders

The owners of Ordinary Shares and Redeemable Preference Shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company. The Managing Shareholder's liability shall be unlimited.

Art. 9. Meetings of Shareholders

9.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Wednesday of May at 11.00 a.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

9.2 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

9.3 All general meetings shall be chaired by the Managing Shareholder.

Art. 17. Accounting Year - Accounts

17.1 The accounting year of the Company shall begin on 1st of March of each year and it shall terminate on the last day of February of each year.

17.2 The accounts of the Company shall be expressed in Euro (EUR).

Art. 18. Allocation of Profits

18.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

18.2 The 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares shall be entitled to a cumulative annual dividend equal to two point five per cent (2.5%) of the amount (share capital and share premium) paid in respect of each such share upon its issuance and on any accrued but unpaid dividends; the 10% Class A1 Redeemable Preference Shares shall be entitled to a cumulative annual dividend equal to ten per cent (10%) of the amount (share capital and share premium) paid in respect of each such share upon its issuance and on any accrued but unpaid dividends; the 0.001% Class B2 Redeemable Preference Shares shall be entitled to a cumulative annual dividend equal to zero point zero zero one per cent (0.001%) of the amount (share capital and share premium) paid in respect of each such share upon its issuance and any

accrued but unpaid dividends. The Managing Shareholder shall determine whether the accrued but unpaid dividends shall be paid, on an annual basis. The dividend rights of the 2.5% Class C Convertible Redeemable Preference Shares, 10% Class A1 Redeemable Preference Shares and the 0.001% Class B2 Redeemable Preference Shares shall rank *pari passu* among each other but senior to any dividend rights of the Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares. Any dividends to which a class of shares is entitled pursuant to this article 18.2 shall only be payable as, if and when declared by the Managing Shareholder. The Managing Shareholder may only declare such dividends if (i) the amount of income and gains received by the Company from its investments after taking into account any amounts payable under any debt, preferred equity certificates or convertible preferred equity certificates issued by the Company is sufficient to cover payments of such dividends, (ii) the Company's retained earnings (determined on an unconsolidated basis consistent with the policies and practices of the Company), including profits and losses of the current year, are sufficient to cover payment of such dividends and (iii) the Company will have sufficient funds available to settle its liabilities to all senior or subordinate creditors, whether privileged, secured or unsecured, after any such payment.

18.3 Any remaining annual net profits, after payment of the dividend entitlements set forth in article 18.2 shall be distributed as, if and when the Managing Shareholder so determines, to each of the holders of record of the Participating Management Shares, the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares in proportion to the amount (share capital and share premium) paid in respect of each such share upon its issuance by such holder of record.

18.4 The general meeting of Shareholders shall have to approve the Managing Shareholder's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the Managing Shareholder as per article 18.3.

18.5 The dividends may be paid in Euro (EUR) or in any other currency determined by the Managing Shareholder and they may be paid at such places and times as may be determined by the Managing Shareholder.

18.6 The Managing Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in Luxembourg law.

18.7 The dividends will cease to be payable after five (5) years from the relevant date of payment (prescription), except if the dividends have not become due and payable in the meaning of Article 18.2.

Art. 19. Dissolution and Liquidation

19.1 The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders with the consent of the Managing Shareholder.

19.2 Further, in case of withdrawal of the Managing Shareholder as defined in Article 2 hereto, the withdrawal of the Managing Shareholder shall necessarily imply that the Company is dissolved.

19.3 The Shareholders shall, in such case, hold a general meeting to record the dissolution of the Company and to define all pertinent actions in relation to the liquidation of the Company. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

19.4 Upon a liquidation of the Company, the net assets, after payment of all of the Company's debts, shall be applied as follows:

First, to distribute to the holders of record of the Redeemable Preference Shares an amount equal to the amount (share capital and share premium) paid in respect of each such share upon its issuance and any accrued but unpaid dividends; and

Second, any remaining assets shall be distributed to the holders of record of the Participating Management Shares, the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares in proportion to the total amount (share capital and share premium) paid in respect of such shares upon their issuance by each such holder of record.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any employee of ATOZ LUXEMBOURG and any lawyer of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Closing of the meeting

The agenda having been completed and since no one asked to intervene, the Chairman declared the meeting closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of present general meeting are estimated at approximately EUR 138,000 (one hundred and thirty-eight thousand Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de NORDIC CABLE HOLDING S.C.A., une société commandite par actions, établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 19 janvier 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'assemblée est présidée par Monsieur Dirk Leermakers, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Habiba Boughaba, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Laurélia Steinmetz, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président demande au notaire d'acter que:

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions détenus par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Ladite liste ensemble avec les procurations des personnes représentées, après avoir été signées ne varient par les parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions, représentant l'intégralité du capital social souscrit et émis de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui par conséquent peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés.

L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation aux convocations d'usage;
2. Libération complète par PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V L.P., CEP II PARTICIPATIONS, S.à r.l. SICAR et CEP II CO-INVESTMENT, S.à r.l. de 24.798 actions ordinaires de Classe A émises lors de la constitution de la Société;
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 13.134.925 (treize millions cent trente-quatre mille neuf cent vingt-cinq euros) afin de porter son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 13.165.925 (treize millions cent soixante-cinq mille neuf cent vingt-cinq euros);
4. Emission de 91.900 (quatre-vingt-onze mille neuf cents) nouvelles actions ordinaires de Classe A et création et émission des nouvelles classes d'actions suivantes d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune, avec les droits et obligations qui y sont attachés selon la modification des statuts de la Société:
 - 10.403.040 (dix millions quatre cent trois mille quarante) actions privilégiées de 10% rachetables de Classe A1;
 - 130 (cent trente) actions ordinaires de Classe B;
 - 1.820 (mille huit cent vingt) actions privilégiées de 0,001% rachetables de Classe B2;
 - 11.050 (onze mille cinquante) actions privilégiées de 2,5% rachetables de Classe C;
5. Reconnaissance de la renonciation par CEP II CO-INVESTMENT, S.à r.l. et NORDIC CABLE INV, S.à r.l. de leur droit préférentiel de souscription;
6. Souscription à l'augmentation spécifiée au point 3. ci-dessus et libération de la contrepartie pour l'augmentation de capital;
7. Modification des articles 5, 6, 7, 8, 9, 17, 18 et 19 des statuts de la Société;
8. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les présents changements avec pouvoir et autorité donnés à tout employé de ATOZ LUXEMBOURG ou tout avocat de LOYENS WINANDY d'agir au nom de la Société, afin d'inscrire les nouvelles actions émises dans le registre des associés de la Société; et
9. Divers.

Après examen des différents points à l'ordre du jour, et après délibération, par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée), les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations d'usage, les associés représentés qui considèrent avoir été correctement convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la libération intégrale de 24.798 actions ordinaires de Classe A émises lors de la constitution de la Société et dont un quart a été libéré, par PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V L.P., CEP II PARTICIPATIONS, S.à r.l. SICAR et CEP II CO-INVESTMENT, S.à r.l. par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 23.248,12 (vingt-trois mille deux cent quarante-huit euros et douze cents), et ainsi un montant de EUR 23.248,12 (vingt-trois mille deux cent quarante-huit euros et douze cents) est maintenant à l'entière disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 13.134.925 (treize millions cent trente-quatre mille neuf cent vingt-cinq euros) afin de porter son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 13.165.925 (treize millions cent soixante-cinq mille neuf cent vingt-cinq euros).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'émettre 91.900 (quatre-vingt-onze mille neuf cents) nouvelles actions ordinaires de Classe A et de créer et d'émettre les nouvelles classes d'actions suivantes d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune, avec les droits et obligations qui y sont attachés selon la modification des statuts de la Société:

- 10.403.040 (dix millions quatre cent trois mille quarante) actions privilégiées de 10% rachetables de Classe A1;
- 130 (cent trente) actions ordinaires de Classe B;
- 1.820 (mille huit cent vingt) actions privilégiées de 0,001% rachetables de Classe B2;
- 11.050 (onze mille cinquante) actions privilégiées de 2,5% rachetables de Classe C.

L'Assemblée approuve et accepte la renonciation par CEP II CO-INVESTMENT, S.à r.l. et NORDIC CABLE INV, S.à r.l. de leur droit préférentiel de souscription.

Cinquième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription des nouvelles actions de la Société, spécifiées sous la quatrième résolution ci-dessus, comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

I. PROVIDENCE EQUITY OFFSHORE PARTNERS V L.P., une société de droit des Iles Caymans, avec siège social à c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans, British West Indies, inscrite au registre des sociétés sous le numéro 15267,

représentée par Monsieur Dirk Leermakers, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 27 janvier 2006, déclare souscrire à:

- 45.950 (quarante-cinq mille neuf cent cinquante) nouvelles actions ordinaires de Classe A;
- 5.201.520 (cinq millions deux cent un mille cinq cent vingt) nouvelles actions privilégiées de 10% rachetables de Classe A1;

- 65 (soixante-cinq) nouvelles actions ordinaires de Classe B;

- 910 (neuf cent dix) actions privilégiées de 0,001% rachetables de Classe B2;

- 5.525 (cinq mille cinq cent vingt-cinq) actions privilégiées de 2,5% rachetables de Classe C;

et déclare ensuite les payer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 6.640.587,50 (six millions six cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et cinquante cents), dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît.

Un tel apport d'un montant total de EUR 6.640.587,50 (six millions six cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et cinquante cents) fait à la Société sera alloué comme suit:

(i) EUR 6.567.462,50 (six millions cinq cent soixante-sept mille quatre cent soixante-deux euros et cinquante cents) sont alloués au compte du capital social de la Société;

(ii) EUR 731,25 (sept cent trente et un euros et vingt-cinq cents) sont alloués au compte de réserve de prime d'émission des actions ordinaires de Classe B de la Société;

(iii) EUR 10.237,50 (dix mille deux cent trente-sept euros et cinquante cents) sont alloués au compte de réserve de prime d'émission des actions privilégiées de 0,001% rachetables de Classe B2;

(iv) EUR 62.156,25 (soixante-deux mille cent cinquante-six euros et vingt-cinq cents) sont alloués au compte de réserve de prime d'émission des actions privilégiées de 2,5% rachetables de Classe C.

II. CEP II PARTICIPATIONS, S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal,

représentée par M. Dirk Leermakers, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 27 janvier 2006, déclare souscrire à:

- 45.950 (quarante-cinq mille neuf cent cinquante) nouvelles actions ordinaires de Classe A;

- 5.201.520 (cinq millions deux cent un mille cinq cent vingt) nouvelles actions privilégiées de 10% rachetables de Classe A1;

- 65 (soixante-cinq) nouvelles actions ordinaires de Classe B;

- 910 (neuf cent dix) actions privilégiées de 0,001% rachetables de Classe B2;

- 5.525 (cinq mille cinq cent vingt-cinq) actions privilégiées de 2,5% rachetables de Classe C;

et déclare ensuite les payer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 6.640.587,50 (six millions six cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et cinquante cents), dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît.

Un tel apport d'un montant total de EUR 6.640.587,50 (six millions six cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et cinquante cents) fait à la Société sera alloué comme suit:

(i) EUR 6.567.462,50 (six millions cinq cent soixante-sept mille quatre cent soixante-deux euros et cinquante cents) sont alloués au compte du capital social de la Société;

(ii) EUR 731,25 (sept cent trente et un euros et vingt-cinq cents) sont alloués au compte de réserve de prime d'émission des actions ordinaires de Classe B de la Société;

(iii) EUR 10.237,50 (dix mille deux cent trente-sept euros et cinquante cents) sont alloués au compte de réserve de prime d'émission des actions privilégiées de 0,001% rachetables de Classe B2;

(iv) EUR 62.156,25 (soixante-deux mille cent cinquante-six euros et vingt-cinq cents) sont alloués au compte de réserve de prime d'émission des actions privilégiées de 2,5% rachetables de Classe C.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 5, 6, 7, 8, 9, 17, 18 et 19 des statuts de la Société, qui seront dès lors rédigé ainsi:

«Art. 5. Capital

5.1 Le capital social autorisé est fixé à EUR 30.000.000 (trente millions d'euros) et l'Associé Commandité est autorisé à émettre, en plus des actions existantes de la Société, un nombre total de 13.467.260 (treize millions quatre cent soixante-sept mille deux cent soixante) actions ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune et une valeur nominale totale de EUR 16.834.075 (seize millions huit cent trente-quatre mille et soixante-quinze euros).

5.2 Le capital social souscrit est fixé à EUR 13.165.925 (treize millions cent soixante-cinq mille neuf cent vingt-cinq euros) représenté par 2 (deux) actions de commandité (les Actions de Commandité) ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents), 116.828 (cent seize mille huit cent vingt-huit) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune et 10.415.910 (dix millions quatre cent quinze mille neuf cent dix)

actions privilégiées rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents), toutes entièrement libérées.

5.3. Les actions ordinaires de la Société sont divisées en deux classes, comme suit:

- 116.698 (cent seize mille six cent quatre-vingt-dix-huit) actions ordinaires appartenant à la Classe A (les Actions Ordinaires de Classe A); et

- 130 (cent trente) actions ordinaires appartenant à la Classe B (Les Actions Ordinaires de Classe B et ensemble avec les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires).

Les actions privilégiées rachetables de la Société sont divisées en trois classes comme suit:

- 10.403.040 (dix millions quatre cent trois mille quarante) actions privilégiées rachetables appartenant à la Classe A1 d 10% (les Actions Privilégiées de 10% Rachetables de Classe A1);

- 1.820 (mille huit cent vingt) actions privilégiées rachetables appartenant à la Classe B2 de 0,001% (les Actions Privilégiées de 0,001% Rachetables de Classe B2 et ensemble avec les Actions Privilégiées de 10% Rachetables de Classe A1, les Actions Privilégiées Rachetables Non Convertibles); et

- 11.050 (onze mille cinquante) actions privilégiées rachetables appartenant à la Classe C de 2,5% (les Actions Privilégiées 2,5% Rachetables de Classe C et ensemble avec les Actions Privilégiées de 10% Rachetables de Classe A1 et les Actions Privilégiées de 0,001% Rachetables de Classe B2, les Actions Privilégiées Rachetables).

Les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées Rachetables auront les droits déterminés par ces Statuts.

Tout montant libéré en rapport avec les Actions Ordinaires et/ou les Actions Privilégiées Rachetables au moment de leur souscription sera alloué à un compte de réserve de prime d'émission de la Société (le Compte de Réserve de Prime d'Emission) attribué spécialement à cette classe d'actions.

5.4 L'Associé Commandité est autorisé pendant une période de 5 (cinq) ans commençant à la date de publication de l'acte constitutif de la Société à:

(i) augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois jusqu'au montant de EUR 30.000.000 (trente millions d'euros) par l'émission d'Actions Ordinaires ou d'Actions Privilégiées Rachetables, chacune d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents);

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces Actions Ordinaires ou Actions Privilégiées Rachetables;

(iii) renoncer ou limiter les droits de souscription préférentielle des associés concernant cette ou ces émission(s) d'Actions Ordinaires ou d'Actions Privilégiées Rachetables;

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital sans exception, et de modifier l'article 5 des Statuts et, par conséquent, le registre des associés de la Société.

5.5 L'Associé Commandité aura également le droit d'émettre des Actions Ordinaires de Classe B en convertissant en capital social tout montant restant au Compte de Réserve de Prime d'Emission des Actions de Classe B, et dans ce cas les mentions de l'article 5.4 s'appliqueront mutatis mutandis.

5.6 L'assemblée extraordinaire des Associés, délibérant de la manière requise pour la modification des statuts, et avec l'accord de l'Associé Commandité, peut augmenter le capital souscrit.

5.7 (a) Conversion optionnelle des Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C. Lors d'un Evènement de Conversion (tel que défini ci-après), la Société pourra convertir au Prix de Conversion (tel que défini ci-après) tout ou partie des Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C en des Actions de Conversion, sous réserve des approbations requises pour une augmentation de capital selon les conditions définies dans ces Statuts, par une convocation écrite aux associés détenant des Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C, pas plus de 15 (quinze) jours ouvrables après la survenance d'un tel Evènement de Conversion, spécifiant (a) la date à laquelle la conversion interviendra (la Date de Conversion), (b) le nombre des Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C appelées pour la conversion, (c) le Prix de Conversion (tel que défini ci-après) et (d) que les Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C cesseront de donner droit aux dividendes à la date effective de conversion. Si la Société n'a pas exercé son droit aux termes de cet article 5.7(a), chaque associé détenant des Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C peut, après l'expiration du délai de 15 (quinze) jours ouvrables de la phrase précédente, mais dans les 30 (trente) jours ouvrables de l'expiration d'une telle période, informer par écrit la Société et demander la conversion de tout ou partie de ses Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C, spécifiant (a) la date à laquelle la conversion interviendra (qui ne peut être inférieure à 15 (quinze) jours ouvrables à partir de la date d'une telle information, (b) le Prix de Conversion (tel que défini ci-après) et (c) que les Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C cesseront de donner droit aux dividendes à la date effective de la conversion.

(b) Définitions. Pour les besoins de l'article 5.7, un Evènement de Conversion signifiera la réception des fonds, net d'impôt, par la Société en excès de paiement et de provisions pour n'importe quelle obligation ordinaire ou subordonnée de la Société, soit privilégiée, garantie ou non garantie, résultant soit (i) des distributions et autres paiements faits à la Société par ses filiales ou affiliés relatifs aux Actifs Sous-Jacents (tel que défini ci-après), ou soit (ii) du produit de la vente de tout ou partie des Actifs Sous-Jacents. Dans tous les cas, les fonds ne devront pas résulter de la vente d'actions aux administrateurs de la Société ou à ses filiales ou affiliés dans le cadre de l'établissement d'un plan de stock option de salariés. Le Prix de Conversion pour chaque Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C doit être égal à celui d'une Action Ordinaire de Classe B, plus un montant en numéraire égal à tout dividende courus mais non payés jusqu'à et incluant la Date de Conversion. Les Actions de Conversion signifieront pour chaque Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C, une Action Ordinaire de Classe B. Les Actifs Sous-Jacents signifieront les actifs détenus directement ou indirectement par la Société incluant, sans limitation, toute dette ou intérêt en capital dans NORDIC CABLE ACQUISITION COMPANY AB.

(c) Conversions Partielles. Toute conversion partielle de Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C, incluant une telle conversion à la demande du détenteur de telles actions, devra intervenir selon des proportions que l'Associé Commandité pourra raisonnablement déterminer sur base la proportion entre le montant déposé du paiement

ou des produits de cession reçus lors de l'Évènement de Conversion par rapport au montant total des Actifs Sous-jacents lors de l'Évènement de Conversion.

(d) Ajustements. Si, à n'importe quel moment suivant la date d'émission des Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C, et jusqu'à un Évènement de Conversion, la Société devra (i) subdiviser les Actions Ordinaires de Classe B en un nombre plus important d'Actions Ordinaires de Classe B, ii) combiner les Actions Ordinaires de Classe B en un nombre plus faible d'Actions Ordinaires de Classe B, (iii) augmenter ou diminuer le nombre des Actions Ordinaires de Classe B par une re-classification des Actions Ordinaires de Classe B (sans une augmentation ni une diminution du Capital de la Société), alors le nombre des Actions Ordinaires de Classe B à émettre lors de l'Évènement de Conversion après la réalisation d'un des événements visés au (i)-(iii) ci-dessus et le Prix de Conversion seront ajustés pour que, après qu'un effet soit donné à un tel ajustement, les détenteurs des Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C seront autorisés à recevoir un tel montant d'Actions de Conversion qui serait conférer par le même pourcentage de droits économiques et de droits équivalents que de tels détenteurs auraient pu détenir, ou auraient été autorisés à détenir si les Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C avaient été convertis immédiatement avant l'intervention de l'évènement concerné. Un ajustement intervenant selon l'Article 5.7(d) deviendra effectif après la date effective de l'évènement concerné.

(e) Annulation des Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C. Après la conversion, la Société délivrera à n'importe quel détenteur des Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C soumises à la conversion le nombre d'Actions Ordinaires de Classe B résultant de cette conversion. Après la délivrance de telles Actions Ordinaires de Classe B et le paiement de la partie en espèce du Prix de Conversion, les Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C n'auront aucun droit autre que celui attaché aux Actions Ordinaires de Classe B qui leur ont été délivrées.

5.8 La Société ne reconnaîtra qu'un détenteur par action; dans le cas où une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme l'unique propriétaire envers la Société.

5.9 Toutes les actions de la Société sont et continueront d'être sous forme nominative.

5.10 Un registre des Associés est tenu au siège social de la Société. Ce registre indique le nom de chaque Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chaque action, et la cession des actions et les dates de ces cessions. L'adresse de chaque Associé mentionnée sur le registre sera considérée comme l'adresse d'un tel Associé dans tous les cas.

5.11 Tous les frais incluant les frais de dépôt, les frais de transaction ou de conversion, timbres, impôt, droit d'apport, si applicable, découlant de la conversion et/ou de l'enregistrement des Actions dans le registre d'associés après la conversion et/ou l'enregistrement des Actions ou des certificats, seront pour le compte de l'Associé concerné.

Art. 6. Cession des Actions

Les Actions Ordinaires de la Société et les Actions Privilégiées Rachetables sont librement cessibles, soumises à toutes restrictions contractuelles à la cession d'actions et/ou aux droits de préemption. Toute cession envisagée des Actions Ordinaires et des Actions Privilégiées Rachetables de la Société devra, en plus de satisfaire aux restrictions contractuelles à la cession d'actions et/ou aux droits de préemption, remplir les conditions suivantes: (A) cette cession n'interviendra pas sur un «second marché ou un marché substantiellement équivalent» selon le sens donné par la section 1.7704-1 des règles du Ministère de l'Economie et des Finances américain selon le Code du Revenu de 1986, tel que modifié, (les Règles du Ministère de l'Economie et des Finances) à moins que (i) cette cession ne soit pas retenue pour déterminer si les intérêts de la Société sont déjà commercialisables sur le second marché ou un marché substantiellement équivalent «selon le sens donné par la section 1.7704-1 des Règles du Ministère de l'Economie et des Finances (autres que section 1.7704-1(e)(1)(x) en question) ou (ii) la Société remplit les conditions de la section 1.7704-1(h) des Règles du Ministère de l'Economie et des Finances à tout moment durant l'année imposable d'une telle cession et (B) cette cession n'interviendra pas sur un «marché de valeurs établi» dans le sens de la section 1.7704-1 des Règles du Ministère de l'Economie et des Finances; et (B) cette cession n'aura pas pour conséquence pour la Société d'avoir à tout moment durant l'année imposable plus de 100 Membres, selon le sens donné par la section 1.7704-1 (h) (1) (ii) des règles du Ministère de l'Economie et des Finances en considération de la section 1.7704-1(h)(3) Règles du Ministère de l'Economie et des Finances.

Art. 7. Rachat et remboursement des actions

7.1 La Société est autorisée à racheter ses propres actions endéans les limites fixées par l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

7.2 Toutes les (mais pas certaines) Actions Privilégiées Rachetables seront remboursées par mandat par la Société lors du 49^e anniversaire de la date de leur émission, en respect des conditions de l'article 49-8 de la Loi ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le jour suivant lors duquel les institutions bancaires sont ouvertes, pourvu que la Société ait assez de fonds disponibles pour rembourser ses dettes à tout créancier principal ou subordonné, privilégié, garanti ou non, avec un droit de priorité sur de telles action après un tel paiement, et pourvu que par la suite la Société ne soit pas en faillite après le paiement du prix de remboursement. Chaque Action Privilégiée Rachetable sera remboursée à un prix de remboursement égal au montant total de la valeur nominale de chaque action, tout paiement en prime d'émission et tout dividende couru et non payé. Si pour une quelconque raison, la Société n'a remboursé aucune des Actions Privilégiées Rachetables, chaque droit aux dividendes sur de telles actions continuera à s'accumuler conformément aux termes de la présente.

7.3 Les Actions Privilégiées Rachetables Non Convertibles pourront être remboursées à tout moment selon le souhait de la Société par une information écrite au détenteur d'un certificat, spécifiant (i) la date à laquelle un tel remboursement interviendra (qui ne peut être inférieure à 15 (quinze) jours ouvrables à partir de la date d'une telle information), (ii) le prix de remboursement optionnel, (iii) que les Actions Privilégiées Rachetables Non Convertibles cesseront de porter des dividendes à la date choisie pour le remboursement et (iv) dans le cas d'un remboursement partiel des Ac-

tions Privilégiées Rachetables Non Convertibles, une liste du nombre des Actions Privilégiées Rachetables Non Convertibles appelées au remboursement. Le prix de remboursement optionnel pour chaque Action Privilégiée Rachetable Non Convertible sera égal au montant total de la valeur nominale de chaque action, tout prime d'émission payée et tous les dividendes courus et non payés. Tout remboursement optionnel des Actions Privilégiées Rachetables Non Convertibles ne pourra être déclaré que si la Société ne tombe pas en faillite immédiatement après le paiement du prix de remboursement. Si la Société décide de rembourser une partie et pas la totalité des Actions Privilégiées Rachetables Non Convertibles restantes, un remboursement au pro rata de la totalité des Actions Privilégiées Rachetables Non Convertibles détenues par différents détenteurs de certificats d'Actions Privilégiées Rachetables Non Convertibles, interviendra. Toutes les Actions Privilégiées Rachetables Non Convertibles qui ne sont pas remboursées continueront à donner droit aux dividendes conformément aux présents termes.

7.4 Lors d'un Evènement de Conversion, les Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C pourront être remboursés selon le souhait de la Société par une information écrite au détenteur d'un certificat, pas plus de quinze (15) jours ouvrables après la date de Conversion spécifiant (i) la date à laquelle un tel remboursement interviendra (qui ne peut intervenir avant 15 (quinze) jours ouvrables à partir de la date d'une telle information), (ii) le prix de remboursement optionnel, (iii) que les Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C cesseront d'accumuler des dividendes à la date choisie pour le remboursement et (iv) dans le cas d'un remboursement partiel des Actions Privilégiées Rachetables de Classe C, une liste du nombre des Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C appelées au remboursement. Le prix de remboursement optionnel pour chaque Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C sera égal à la valeur de marché des Actions de Conversion, dans laquelle les Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C auront été convertis plus tous dividendes courus et non payés sur les Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C. La valeur de marché des Actions de Conversion, dans laquelle les Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C seront convertis sera déterminée par l'Associé Commandité sur la base de la valeur des capitaux propres des Actions de Conversion sur une base de dilution totale (en prenant en compte, sans limitation, toutes les autres actions en circulation, les certificats de créances convertibles privilégiés ainsi que les autres valeurs de la Société) sur une base du prix de marché. Tout remboursement optionnel des Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C ne pourra être déclaré que si la Société ne devient pas en faillite après avoir donné effet à un tel remboursement. Si la Société décide de rembourser une partie et non pas la totalité des Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C restantes, un remboursement au pro rata de la totalité des Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C détenues par différents détenteurs de certificats de telles actions, interviendra. N'importe laquelle des Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C qui n'est pas remboursée continuera à donner droit aux dividendes conformément aux présents termes.

7.5 Tout rachat sera considéré comme une distribution en ce qui concerne la détermination des droits des détenteurs d'Actions Ordinaires, d'Actions Privilégiées Rachetables et d'Actions de Commandité et en ce qui concerne les règles de l'article 18 applicables.

Art. 8. Responsabilité des Associés

Les propriétaires d'Actions Ordinaires et d'Actions Privilégiées Rachetables sont seulement responsables jusqu'à concurrence de leur apport à la Société. La responsabilité de l'Associé Commandité est illimitée.

Art. 9. Assemblée Générale

9.1 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié dans la Ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable suivant.

9.2 D'autres assemblées générales d'Associés peuvent se tenir aux lieux, dates et heures spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

9.3 Toutes les assemblées générales sont présidées par l'Associé Commandité.

Art. 17. Année comptable - Comptes sociaux

17.1 L'exercice social de la Société commencera en date du 1^{er} mars de chaque année et finira en date du dernier jour du mois de février de chaque année.

17.2 Les comptes de la Société seront exprimés en euros (EUR).

Art. 18. Attribution des bénéfices

18.1 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la société comme il est décrit à l'article 5 des présents statuts, capital social, tel qu'augmenté ou réduit.

18.2 Les Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C donneront droit à un dividende annuel cumulatif égal à deux point cinq pour cent (2,5%) du montant (capital social et prime d'émission) payé en fonction de chaque action après son émission et sur tous les dividendes courus mais non payés. Les Actions Privilégiées de 10% Rachetables de Classe A1 donneront droit à un dividende annuel cumulatif égal à dix pour cent (10%) du montant (capital social et prime d'émission) payé en fonction de chaque action après son émission et sur tous les dividendes courus mais non payés; les Actions Privilégiées de 0,001% Rachetables de Classe B2 donneront droit à un dividende annuel cumulatif égal à zéro point zéro zéro un pour cent (0,001%) du montant (capital social et prime d'émission) payé en fonction de chaque action après son émission et sur tous les dividendes courus mais non payés. Le Conseil de Surveillance déterminera si les dividendes courus mais non payés seront payés sur une base annuelle. Le droit à dividende des Actions Privilégiées de 2,5% Rachetables de Classe C, des Actions Privilégiées de 10% Rachetables de Classe A1 et des Actions Privilégiées de 0,001% Rachetables de Classe B2 prendront rang pari passu entre elles autres sauf les seniors aux droits à dividendes des Actions Ordinaires de Classe A et des Actions Ordinaires de Classe B. Tout dividende auquel une classe d'actions

donne droit selon l'article 18.2 sera seulement payable s'il est déclaré et au moment de la déclaration par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité ne peut déclarer un tel dividende que si (i) le montant des revenus et gains reçus par la Société de ses investissements après la prise en compte des dividendes payables en raison de toute dette, des certificats de créances préférentiels ou des certificats de créances préférentiels convertibles émis par la Société est suffisant pour couvrir les paiements de tels dividendes, (ii) les bénéfices reportés de la Société (déterminés sur une base non consolidée selon les politiques et pratiques de la Société), incluant les profits et pertes de l'année en cours, sont suffisants pour couvrir le paiement de tels dividendes et (iii) la Société aura suffisamment de fonds disponibles pour couvrir ses dettes à l'égard des créanciers principaux ou subordonnés, soit privilégiés, garantis ou non garantis, après un tel paiement.

18.3 Tout profit net annuel restant après le paiement des droits à dividendes établis à l'article 18.2 sera distribué, si l'Associé Commandité le décide et à ce moment même, à chacun des détenteurs des certificats des Actions de Commandités, des Actions Ordinaires de Classe A et des Actions Ordinaires de Classe B en proportion du montant (capital social et prime d'émission) payé en fonction de chaque action lors de l'émission par un tel détenteur de certificat.

18.4 L'assemblée générale des Associés devra approuver la décision de l'Associé Commandité de payer des dividendes ainsi que l'attribution du bénéfice proposée par l'Associé Commandité selon l'article 18.3.

18.5 Les dividendes sont payables en euros (EUR) ou en toute autre devise déterminée par l'Associé Commandité aux lieux et dates déterminés par l'Associé Commandité.

18.6 L'Associé Commandité peut décider de payer des dividendes intermédiaires sous les conditions et dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

18.7 Les dividendes cesseront d'être payables après cinq (5) ans à partir de la date de paiement (prescription), excepté si les dividendes ne sont pas dus et payables au le sens de l'article 18.2.

Art. 19. Dissolution et Liquidation

19.1 La Société peut être volontairement dissoute par une décision de l'assemblée générale des Associés avec l'accord de l'Associé Commandité.

19.2 Dans le cas où l'Associé Commandité se retire, dans les conditions prévues à l'article 2, le retrait de l'Associé Commandité entraînera nécessairement la dissolution de la Société.

19.3 Les Associés tiendront en pareil cas une assemblée générale pour acter la dissolution de la Société et pour définir toutes les actions pertinentes en relation avec la liquidation de la Société. La liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des Associés qui va également définir leur pouvoirs et rémunération.

19.4 Suite à la dissolution de la Société, les actifs nets, après paiement de toutes les dettes de la Société, s'appliqueront comme suit:

Premièrement, distribuer aux détenteurs des Actions Privilégiées Rachetables un montant égal au montant (capital social et prime d'émission) payé en relation avec chaque action lors de l'émission et les dividendes courus mais non payés; et

Deuxièmement, tous les actifs restants seront distribués aux détenteurs des Actions de Commandités, des Actions Ordinaires de Classe A et des Actions Ordinaires de Classe B en proportion du montant total (capital social et prime d'émission) payé en relation avec ces actions lors de l'émission par chaque détenteur de certificat.»

Septième résolution

L'Assemblée décide d'amender le registre d'associés de la Société afin de refléter les changements susmentionnés et donne pouvoirs et autorise n'importe quel employé de ATOZ LUXEMBOURG et n'importe quel juriste de LOYENS WINANDY à agir au nom de la Société pour l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre d'associés de la Société.

Fin de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Coûts

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de EUR 138.000 (cent trente-huit mille euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, elles signent ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Leermakers, H. Boughaba, L. Steinmetz, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 février 2006, vol. 435, fol. 32, case 11. – Reçu 132.811,75 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 février 2006.

H. Hellinckx.

(018277/242/772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

EMERAUDE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 114.240.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirteenth of February.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) ABRI HOLDINGS LIMITED, incorporation number 81184, a company established and having its registered office at Tropic Isle Building, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

2) M^e Guy Ludovissy, lawyer, with professional address at 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, both here represented by Miss Cindy Reiners, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on February 8, respectively 10, 2006.

Such proxies, after signature *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting through their mandatory, have decided to form amongst themselves a limited liability company (*société anonyme*) in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of EMERAUDE PARTICIPATIONS S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), divided into five thousand (5,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present in person, or are represented by a proxy given to another Director, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Unless specifically forbidden by law or otherwise provided from time to time by the Board of Directors, all notices, proxies, minutes, records and documents of whatsoever nature that may be required or used under or in connection with the company, its management and organisation and these statutes may be produced, delivered and stored in electronic form, with or without signature as appropriate.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Friday in the month of April at 11.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The amended law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2006.

2) The first annual general meeting shall take place in 2007.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) ABRI HOLDINGS LIMITED, prenamed, four thousand nine hundred and ninety-nine shares	4,999
2) M ^e Guy Ludovissy, prenamed, one share	1
Total: five thousand shares	5,000

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about two thousand four hundred Euro (EUR 2,400.-).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.

2) The following have been appointed Directors:

a) M^e Guy Ludovissy, lawyer, born on July 9, 1964 in Luxembourg, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,

b) M^e Nadine Hirtz, lawyer, born on March 21, 1970 in Luxembourg, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,

c) Ms Cindy Reiners, private employee, born on February 4, 1979 in Luxembourg, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3) The following has been appointed Auditor:

M.M. ADVISORS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 60.601, a company with registered office at 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.

5) The Company shall have its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

6) In conformity with Article 6 of the Articles of Incorporation and Article 60 of the law of 10 August 1915 as amended, the general meeting authorizes the Board of Directors to appoint from its members one or several managing-director(s), who each individually, may validly bind the Company by his sole signature.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ABRI HOLDINGS LIMITED, enregistrée sous le numéro 81184, une société établie et ayant son siège social à Tropic Isle Building, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

2) M^e Guy Ludovissy, avocat, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, tous les deux ici représentées par Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données les 8, respectivement 10 février 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EMERAUDE PARTICIPATIONS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement ou l'extension de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat accordé aux administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut la présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'Administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous la forme électronique avec ou sans signature.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois d'avril à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ABRI HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	4.999
2) M ^e Guy Ludovissy, préqualifié, une action	1
Total: cinq mille actions	5.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

44228

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) M^e Guy Ludovissy, avocat, né le 9 juillet 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,
 - b) M^e Nadine Hirtz, avocat, née le 21 mars 1970 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,
 - c) Mademoiselle Cindy Reiners, née le 4 février 1979 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
M.M. ADVISORS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 60.601, une société avec siège social au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 6) Conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté d'élire en son sein un ou plusieurs administrateurs-délégués qui, chacun individuellement, auront tous pouvoirs pour engager la Société par leur seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Reiners, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, vol. 152S, fol. 31, case 3. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

A. Schwachtgen.

(018191/230/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

IMMO AQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5722 Aspelt, 7, Dankebour.

R. C. Luxembourg B 56.745.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

Signature.

(017694/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

IMMO AQ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5722 Aspelt, 7, Dankebour.

R. C. Luxembourg B 56.745.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

Signature.

(017695/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

BRITISH SPORTS CAR OWNER'S CLUB (BSCOC), Association sans but lucratif.

Siège social: L-9280 Diekirch, 20, rue de Stavelot.

—
STATUTS

En date du 3 février de l'année deux mille et six, entre les soussignés, membres du Comité:

1. Monsieur Betzen Claude, employé d'Etat, demeurant 33, rue Eugène Schaus à L-2558 Luxembourg;
 2. Madame Caldwell-Versteegen Ria, employée à la Cour de Justice européenne, demeurant 5, rue de Junglinster à L-6151 Altlinster;
 3. Monsieur Caldwell Ivan, retraité, demeurant 5, rue de Junglinster à L-6151 Altlinster;
 4. Monsieur Hansen Jean, expert en automobiles, demeurant Op Pelgert à L-6970 Oberanven;
 5. Monsieur Nosbaum Jean-Marc, employé privé, demeurant 8, rue Hardt à L-5415 Canach;
 6. Monsieur Schmit Jean-Marie, employé de banque, demeurant 15, rue Scharfeneck à L-8283 Kehlen;
- tous de nationalité luxembourgeoise, à l'exception de Madame Caldwell-Versteegen Ria, de nationalité néerlandaise et Monsieur Caldwell Ivan de nationalité sud-africaine, et les membres de l'association, dont liste déposée, sont changés les statuts de l'association sur base de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994.

Chapitre I^{er}. Dénomination, siège social, durée et objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée BRITISH SPORTS CAR OWNER'S CLUB, association sans but lucratif (A.s.b.l). L'abréviation BSCOC (A.s.b.l) peut être utilisée.

Art. 2. Le siège social de l'association est fixé au Conservatoire National de Véhicules Historiques, 20, rue de Stavelot à L-9280 Diekirch.

La durée de l'association est illimitée.

Art. 3. L'association réunit propriétaires et amateurs de voitures anglaises, anciennes ou contemporaines, limousines, voitures de sport ou de course.

Elle a pour objet de nouer des liens amicaux entre ses membres, d'entretenir des contacts avec d'autres associations d'automobilistes, d'aider ses membres sur tous les plans, d'organiser et de participer à toutes manifestations intéressant directement ou indirectement l'automobile anglaise. Ces manifestations peuvent notamment avoir un caractère sportif, technique, artistique, culturel ou touristique.

L'association peut poser tout acte se rapportant directement ou indirectement à son objet ou de nature à faciliter sa réalisation.

Chapitre II. Conditions d'adhésion, d'admission, de démission et d'exclusion

Art. 4. Le nombre de membres est illimité, mais ne peut être inférieur à 3 (trois).

Art. 5. Peut devenir membre toute personne physique ou morale, adhérant aux présents statuts et s'acquittant de la cotisation annuelle, qui ne peut être supérieure à 100 EUR.

L'admission de nouveaux membres est décidée par le Conseil d'Administration. La remise de la carte de membre constitue la preuve formelle de la qualité de membre.

Le membre dont la cotisation reste impayée dans un délai d'un mois après le premier rappel écrit, est considéré démissionnaire d'office au sein de l'association.

Tout membre peut se retirer de l'association par simple lettre adressée au président.

Le membre sortant n'a aucun droit sur le patrimoine de l'association.

Art. 6. Tout membre qui, par des actes ou manquements graves ou par des agissements quelconques, a compromis les intérêts de l'association peut être exclu en Assemblée Générale, selon les dispositions légales en la matière.

Chapitre III. Représentation et Convocation à l'Assemblée Générale

Art. 7. L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'association. Celle-ci devra se réunir au moins une fois par an, soit sur convocation du Conseil d'Administration, soit sur demande d'un cinquième des membres au moins.

Art. 8. L'Assemblée Générale sera dûment convoquée par simple envoi postal, adressé à tous les membres et comprenant l'ordre du jour de la réunion. Le compte-rendu de l'Assemblée sera diffusé par la même voie.

Chapitre IV. Pouvoirs de l'Assemblée Générale

Art. 9. L'Assemblée Générale est seule compétente pour:

- l'approbation des budgets et des comptes,
- donner décharge au Conseil d'Administration,
- la fixation du nombre des administrateurs,
- la nomination et la révocation des Administrateurs et des Commissaires aux comptes,
- la fixation de la cotisation annuelle,
- les modifications aux Statuts,
- l'exclusion de membres,
- la dissolution volontaire de l'association.

Art. 10. L'Assemblée Générale est présidée par le Président de l'Association ou à défaut par le Vice-Président ou à défaut par l'Administrateur faisant office depuis le plus longtemps.

Art. 11. Toute décision est prise à la majorité simple des voix présentes et représentées, sauf dans les cas stipulés par l'article 8 de la loi. En cas de partage de voix, celle de celui qui préside est prépondérante.

Art. 12. Le vote par procuration est admis. Ne sont reconnues valables que les procurations écrites. Aucun membre ne peut être porteur de plus de 2 (deux) procurations.

Chapitre V. Conseil d'Administration

Art. 13. L'association est gérée par un Conseil d'Administration qui est composé d'au moins 3 (trois) et au maximum 9 (neuf) Administrateurs, élus par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix présentes et représentées. Chaque membre, en règle de cotisation depuis au moins deux ans, peut poser sa candidature pour un poste au sein du Conseil d'Administration.

Art. 14. Le Conseil d'Administration ainsi élu, désigne en son sein le Président, le Vice-président, le Secrétaire et le Trésorier. La durée du mandat d'Administrateur est de 3 (trois) ans. Chaque année au moins un tiers du Conseil d'Administration est automatiquement démissionnaire. Le Président et le Secrétaire ne peuvent pas être automatiquement démissionnaires la même année. Les membres du Conseil d'Administration, démissionnaires automatiquement lors des deux premières Assemblées Générales ordinaires, seront désignés par tirage au sort. Tout Administrateur démissionnaire est rééligible.

Art. 15. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ni statuer valablement que si la moitié de ses membres au moins est présente. Chaque décision est prise à la majorité simple des voix. En absence du Président, le Vice-président, puis l'Administrateur faisant office depuis le plus longtemps, préside l'Assemblée du Conseil d'Administration. En cas de partage de voix, celle de celui qui préside est prépondérante.

Chapitre VI. Comptes et Budget

Art. 16. Les comptes sont arrêtés chaque année à la date du 31 décembre pour l'exercice écoulé et sont soumis par le Conseil d'Administration à l'approbation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale élit chaque année, à la majorité simple des voix présentes ou représentées, deux commissaires aux comptes qui procéderont à la vérification des comptes de l'A.s.b.l. conformément à la loi. Aucun commissaire aux comptes ne restera en fonction plus que trois années consécutives et ne peut être membre du Conseil d'Administration.

Art. 17. Le budget de l'association est alimenté par les cotisations des membres, dons et legs en sa faveur ainsi que par le produit financier des différentes manifestations et activités organisées par elle.

Chapitre VII. Dissolution et Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de l'Association, après déduction de tous les frais, ses avoirs seront répartis, à une association ou une oeuvre qui sera désignée par l'Assemblée générale procédant à la liquidation.

Chapitre VIII. Divers

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 modifiée sur les associations et fondations sans but lucratif.

Suivent les signatures des membres du Conseil d'Administration:

Monsieur Betzen Claude	Signature
Madame Caldwell-Versteegen Ria	Signature
Monsieur Caldwell Ivan	Signature
Monsieur Hansen Jean	Signature
Monsieur Nosbaum Jean-Marc	Signature
Monsieur Schmit Jean-Marie	Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00205. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020141//103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

BECKERICH PREFORMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, Jos Seyler Strooss.

R. C. Luxembourg B 93.691.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL06896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(900156.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 janvier 2006.

**E.I.A.I., EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT D'ACTIVITE IMMOBILIERE S.A.,
Société anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 114.246.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le huit février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BRANFORD STRATEGIES S.A., enregistrée sous le numéro 44515, avec siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize,

ici représentée par Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, demeurant à Leudelange, en vertu d'un mandat général, donné à Belize City, Belize, le 28 juin 2005.

2) BAY POINT PROJECTS S.A., enregistrée sous le numéro 44522, avec siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize,

ici représentée par Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, demeurant à Leudelange, en vertu d'un mandat général, donné à Belize City, Belize, le 28 juin 2005.

Lesquels mandats généraux resteront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT D'ACTIVITE IMMOBILIERE, en abrégé: E.I.A.I. S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités de conseil et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large.

Elle fournira et assurera tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés, de même que tous services de gestion, de surveillance et d'expertise de tous genres en matière économique et commerciale.

Elle pourra promouvoir, préparer et réaliser la constitution, la formation, la fusion, la concentration, la réorganisation de toutes entreprises, quels qu'en soient les objets ou les formes, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix actions (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} mardi du mois d'avril à 16.00 heures, même si ce jour est un jour férié, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) BRANFORD STRATEGIES S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2) BAY POINT PROJECTS S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces à concurrence de 100% de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, né le 27 avril 1962 à Blois, demeurant au 36, Domaine Op Hals, L-3376 Leudelage;

b) Madame Corinne Marquillie, employée privée, née le 6 août 1963 à Roubaix, demeurant au 36, Domaine Op Hals, L-3376 Leudelage;

c) Mademoiselle Jennifer Gyss, employée privée, née le 9 mai 1979 à Thionville, demeurant à F-57855 St. Privat La Montagne, 7, rue Saint Jacques.

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
IG INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 66.562, une société avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2011.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté d'élire en son sein Monsieur Philippe Chantereau, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.
- 6) Le siège social de la Société est fixé au: 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Philippe Chantereau aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, ès qualités qu'elles agissent, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Chantereau, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, vol. 27CS, fol. 53, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

A. Schwachtgen.

(018234/230/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.

ANSTREICHERBETRIEB MERTES WERNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 3, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 95.712.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 3 janvier 2006, réf. DSO-BM00005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 8 janvier 2006.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(900051.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2006.

INDUSTRIE- UND BETONBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 95.916.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 3 janvier 2006, réf. DSO-BM00006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 8 janvier 2006.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(900052.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2006.

FLEURILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9261 Diekirch, 29, rue Muller Fromes.

R. C. Luxembourg B 94.984.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 3 janvier 2006, réf. DSO-BM00008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 8 janvier 2006.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(900053.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2006.

AGRICO-LUX, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8610 Buschrodt, 19, Angelsingronn.
H. R. Luxemburg B 103.952.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2001, eingetragen in Luxemburg, den 4. Januar 2006, Ref. LSO-BM01127, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Diekirch am 11. Januar 2006 hinterlegt.

Zur Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

(900116.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 janvier 2006.

AGRICO-LUX, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8610 Buschrodt, 19, Angelsingronn.
H. R. Luxemburg B 103.952.

Die Bilanz am 31. Dezember 2002, eingetragen in Luxemburg, den 4. Januar 2006, Ref. LSO-BM01128, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Diekirch am 11. Januar 2006 hinterlegt.

Zur Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

(900117.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 janvier 2006.

AGRICO-LUX, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8610 Buschrodt, 19, Angelsingronn.
H. R. Luxemburg B 103.952.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2003, eingetragen in Luxemburg, den 4. Januar 2006, Ref. LSO-BM01129, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Diekirch am 11. Januar 2006 hinterlegt.

Zur Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

(900118.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 janvier 2006.

AGRICO-LUX, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8610 Buschrodt, 19, Angelsingronn.
H. R. Luxemburg B 103.952.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2004, eingetragen in Luxemburg, den 4. Januar 2006, Ref. LSO-BM01133, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Diekirch am 11. Januar 2006 hinterlegt.

Zur Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

(900119.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 janvier 2006.

FLEXCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 103.084.

L'an deux mille six, le six février.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Christophe Baehr, employé privé, né à Algrange/Moselle (France), le 3 mai 1973, demeurant à F-57190 Florange, 86, rue de Verdun, propriétaire de deux cent cinquante (250) parts de FLEXCOM, S.à r.l., avec siège social à L-5366 Munsbach, Zone Industrielle, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 103.084, constituée suivant acte du notaire Paul Bettingen de Niederanven du 10 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 982 du 4 octobre 2004;

2.- Vincent Peugnet, employé privé, né à Thionville/Moselle (France), le 13 mai 1973, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 9, rue Calusco d'Adda, propriétaire de cinquante (50) parts de FLEXCOM, S.à r.l.

D'abord,

Christophe Baehr, préqualifié cède à Jérôme Bei, employé privé, né à Luxembourg, le 26 juin 1972, demeurant à L-4380 Ehlerange, 14, rue Neuve, soixante-sept (67) parts de la Société pour le prix de sept mille quarante (7.040,-) euros.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

A ce sujet, le cessionnaire déclare avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les comptes tout comme le cédant confirme que les parts cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Cette cession est acceptée au nom de la Société par Christophe Baehr, agissant cette fois-ci en sa qualité de gérant de ladite Société.

Ensuite, Christophe Baehr, Jérôme Bei et Vincent Peugnet, seuls associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident de transférer le siège social de Munsbach à Dudelange.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, la première phrase de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Dudelange.

. . .»

Troisième résolution

Ils fixent l'adresse de la Société L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès.

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparantes ont toutes signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Baehr, V. Peugnet, J. Bei, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 2006, vol. 901, fol. 41, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 février 2006.

F. Molitor.

(017165/223/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

FLEXCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès.

R. C. Luxembourg B 103.084.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 février 2006.

F. Molitor.

(017167/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.

ELECTRICITE WOLF & DELLERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 27, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 101.805.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 3 janvier 2006, réf. DSO-BM00009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 8 janvier 2006.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(900054.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 janvier 2006.

LE MAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R. C. Luxembourg B 93.245.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 5 janvier 2006, réf. DSO-BM00021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 12 janvier 2006.

Signature.

(900189.3/1067/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2006.

44236

JC RACING AND AUTOPARTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9655 Harlange, 14, rue Mgr. Fallize.
R. C. Luxembourg B 105.659.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 4 janvier 2006, réf. DSO-BM00013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 janvier 2006.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(900125.3/823/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 janvier 2006.

RHOCARTS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.136.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RHOCARTS INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 41.136, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 6 août 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 562 du 1^{er} décembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 24 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1482 du 14 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cinq mille (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2005 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats pour la période allant du 1^{er} janvier 2005 jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Capuzzo, P. Ceccotti, P. Collarin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 octobre 2005, vol. 433, fol. 31, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(017595/242/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

STANKOWITZ INNOVATION S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 113.199.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Sind erschienen:

1.- Herr Reinhard Hans Heiner Stankowitz, Elektroniker, Feinmechaniker, wohnhaft in D-49356 Diepholz, Schlesierstrasse 64.

2.- Frau Sabine Stankowitz, Diplom-Kauffrau, wohnhaft in D-49356 Diepholz, Schlesierstrasse 64.

Welche Komparenten den handelnden Notar ersuchten die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I.- Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung STANKOWITZ INNOVATION S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftsabwicklung entgegen stehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Trotz eines diesbezüglichen Beschlusses bleibt der Gesellschaft dennoch ihre luxemburgische Staatszugehörigkeit erhalten.

Der Verwaltungsrat, beziehungsweise die zur Geschäftsführung der Gesellschaft zeitweilig Befugten, können die Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Entwicklung und den Vertrieb von Software, Hardware für innovative Prüfanlagen/Messmaschinen im Bereich Auto- und Flugzeugsitze, Testanlagen für die objektive Komfortermittlung in der Serienproduktion von Fahrzeugsitzen an Fahrzeugen, Passagierdetektions-Systeme in Fahrzeugen.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännische, finanzielle und industrielle Tätigkeiten ausüben, welche mittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäss den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer außergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) und ist aufgeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer außergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II.- Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens drei Mitgliedern. Auch Nicht-Gesellschafter können dem Verwaltungsrat angehören.

Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bezeichnet aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch telegrafisch zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterzeichnet. Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmaßnahmen.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate übertragen werden, welcher deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen er selbst befugt ist.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet darunter obligatorisch die eines der Delegierten des Verwaltungsrates, welcher die berufliche Qualifikation besitzt gemäss den Kriterien des Ministère des Classes Moyennes.

Zusätzlich und im Rahmen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines delegierten Verwaltungsratsmitgliedes welches die berufliche Qualifikation besitzt gemäss den Kriterien des Ministère des Classes Moyennes.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III.- Generalversammlung

Art. 13. Jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um zehn Uhr vormittags statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Art. 15. Falls sämtliche Gesellschafter das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV.- Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei den Umrechnungskurs zu bestimmen.

V.- Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschließen. Bei Auflösung der Gesellschaft werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden.

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2006 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten die einhundert (100) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- Herr Reinhard Hans Heiner Stankowitz, Elektroniker, Feinmechaniker, wohnhaft in D-49356 Diepholz, Schlesierstrasse 64, fünfzig Aktien	50
2.- Frau Sabine Stankowitz, Diplom-Kauffrau, wohnhaft in D-49356 Diepholz, Schlesierstrasse 64, fünfzig Aktien	50
Total: einhundert Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf eintausenddreihundert Euro (EUR 1.300,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens berufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:

a) Herr Reinhard Hans Heiner Stankowitz, Elektroniker, Feinmechaniker, wohnhaft in D-49356 Diepholz, Schlesierstrasse 64.

b) Frau Sabine Stankowitz, Diplom-Kauffrau, wohnhaft in D-49356 Diepholz, Schlesierstrasse 64.

c) Herr Peter Langer, Elektroniker, wohnhaft in D-49424 Goldenstedt, Kleegrasweg 4.

3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Frau Gisela Stankowitz, Krankenschwester, wohnhaft in D-49356 Diepholz, Schlesierstrasse 64.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

6.- Der Verwaltungsrat wird ermächtigt die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten an eines oder mehrere seiner Mitglieder zu übertragen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Echternach, in der Amtsstube, des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: R. Stankowitz, S. Stankowitz, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2005, vol. 360, fol. 66, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 5. Januar 2006.

H. Beck.

(900150.3/201/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 janvier 2006.

44240

BIMPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5551 Remich, 11, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.130.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 10 janvier 2006, réf. DSO-BM00084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 janvier 2006.

Signature.

(900131.3/826/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 janvier 2006.

BIMPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5551 Remich, 11, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.130.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 10 janvier 2006, réf. DSO-BM00085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 janvier 2006.

Signature.

(900132.3/826/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 janvier 2006.

BIMPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5551 Remich, 11, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.130.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 10 janvier 2006, réf. DSO-BM00086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 janvier 2006.

Signature.

(900133.3/826/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 janvier 2006.

BIMPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5551 Remich, 11, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.130.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 10 janvier 2006, réf. DSO-BM00087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 janvier 2006.

Signature.

(900134.3/826/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 janvier 2006.

ALMEEZAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 1,306,800.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 97.638.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five on the twenty-seventh of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appear:

QATAR ISLAMIC BANK, a shareholding company incorporated under the laws of Qatar, duly registered with the Register of Companies of Qatar under the number 8.338, having its registered office at Grand Hamad Street, P.O. Box 559, Doha, Qatar;

AL-TAWFEEK COMPANY FOR INVESTMENTS FUNDS LTD, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, duly registered with the Registrar of Companies in and for the Cayman Islands, with registered office at Second Floor, West Wind building, Harbour Drive, P.O. Box 1111, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands BWI1;

both here represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at Aerogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two proxies established on December 11, 2005.

Said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented by their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The company ALMEEZAN LUXEMBOURG, S.à r.l., (hereafter «the Company»), a private limited liability company, registered at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 97.638, with registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of December 9, 2003, published in the Mémorial, Recueil C n° 101 of January 26, 2004.

II. The Company's bylaws have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of February 17, 2004 published in the Mémorial, Recueil C n° 429 of April 22, 2004 and pursuant to a deed of the undersigned notary of November 18, 2004 published in the Mémorial, Recueil C n° 575 of June 15, 2005.

III. The Company's share capital is fixed at one million three hundred and six thousand eight hundred Euro (EUR 1,306,800.-) represented by twenty-six thousand seven hundred sixty-three (26,763) Class «A» shares and twenty-five thousand five hundred and nine (25,509) Class «B» shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid up.

IV. The shareholding in the Company is composed as follow:

Shareholder	Number of shares
- QATAR ISLAMIC BANK	25,509 Class B Shares
- AL-TAWFEEK COMPANY FOR INVESTMENTS FUNDS LTD	26,763 Class A Shares

V. The appearing persons are the sole owners of all the shares of the Company, which are free of any pledge, lien or other guarantee.

VI. The appearing persons, as the sole shareholders of the Company, expressly declare to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

VII. The appearing persons, acting as liquidators of the Company, declare that all liabilities of the Company have been settled.

VIII. The activity of the Company has ceased; the whole assets of the Company are transferred to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company; they are personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

IX. The shareholders wholly and fully discharge the manager of the dissolved Company of its mandate as of today.

X. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company.

XI. The shareholders' register has been destroyed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

QATAR ISLAMIC BANK, une société par actions constituée et régie par le droit du Qatar, inscrite au Registre des Sociétés du Qatar sous le numéro 8.338, avec siège social au P.O. Box 559, Grand Hamad Street, Doha, Qatar;

AL-TAWFEEK COMPANY FOR INVESTMENTS FUNDS LTD, une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit des Iles Cayman, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Cayman, avec siège social au Second Floor, West Wind building, Harbourg Drive, P.O. Box 1111, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands BWI1;

ici représentées par Monsieur Fatah Boudjelida, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Aerogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux procurations sous seing privé établies le 11 décembre 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La société ALMEEZAN LUXEMBOURG, S.à r.l., (ci-après «la Société»), une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 97.638, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 décembre 2003, publié au Mémorial, recueil spécial C, n° 101 du 26 janvier 2004.

II. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 février 2004, publié au Mémorial, recueil spécial C, n° 429 du 22 avril 2004 et suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 novembre 2004, publié au Mémorial, recueil spécial C, n° 575 du 15 juin 2004.

III. La Société a actuellement un capital social d'un million trois cent six mille huit cents euros (EUR 1.306.800.-) représenté par vingt-six mille sept cent soixante-trois (26.763) parts sociales de classe «A» et vingt-cinq mille cinq cent neuf (25.509) parts sociales de classe «B» d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

IV. Les parts sociales sont détenues comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
- QATAR ISLAMIC BANK	25.509 classe B
- AL-TAWFEEK COMPANY FOR INVESTMENTS FUNDS LTD	26.763 classe A

V. Les comparantes sont propriétaires de la totalité des parts sociales de la Société et déclarent avoir la pleine jouissance de ces titres, lesquels sont exempts de tout gage, garantie ou sûreté d'aucune sorte.

VI. Par la présente les comparantes prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

VII. Les comparantes, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent que tout le passif de la Société est réglé.

VIII. L'activité de la Société a cessé; les associés sont investis de tout l'actif en proportion de leur participation dans le capital de la Société et ils répondront personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

IX. Les associés donnent décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

X. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège de la Société dissoute.

XI. Le registre des associés a été détruit.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date du dessus.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

J. Elvinger.

(017449/211/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

SOCIETE ANONYME DES EAUX MINERALES GAZEIFIEES DE BECKERICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, Jos Seyler Strooss.

R. C. Luxembourg B 93.692.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL06902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(900157.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 janvier 2006.

SOCIETE ANONYME DES EAUX MINERALES DE BECKERICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, Jos Seyler Strooss.

R. C. Luxembourg B 93.693.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL06900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(900158.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 janvier 2006.

L.G.C. - LOCATION GENIE CIVIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9841 Walhausen, 42, Akesch.

R. C. Luxembourg B 104.668.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 5 janvier 2006, réf. DSO-BM00018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 12 janvier 2006.

Signature.

(900190.3/1067/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2006.

REEL.ORG, Association sans but lucratif.
Siège social: L-1945 Luxembourg, 1, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg F 1.410.

STATUTS

Entre les soussignés:

Monsieur Olivier Schroeder, étudiant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3346 Leudelange, 6, rue de Bettembourg;

Monsieur Jean Claude Thiry, étudiant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1145 Luxembourg, 11, rue des Aubépines;

Mademoiselle Isabelle Mossong, étudiante, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-7254 Bereldange, 51, rue de Steinsel;

Monsieur Christian Weber, étudiant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-7597 Reckange, 9, op der Wéschheck;

Monsieur Claude Hoffmann, étudiant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-6137 Junglinster, 41, val de l'Ernz;

Monsieur Ben Burton, étudiant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-6740 Grevenmacher, 4, rue Kurzacht;

Monsieur David Deltgen, étudiant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9029 Warken, 28, cité Bourschterbach;

Monsieur Daniel Strauss, étudiant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2666 Luxembourg, 14, rue Emile Verhaeren;

Mademoiselle Elaine Schintgen, étudiante, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-6225 Hersberg, Maison 16;

Monsieur André Weis, étudiant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-6736 Grevenmacher, 30, rue Hiel;

Monsieur Daniel Schweitzer, étudiant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9375 Gralingen, 3, rue Principale;

Monsieur Daniel Pick, étudiant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-7765 Bissen, 60, rue de la Chapelle;

Monsieur Frank Drews, étudiant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-6833 Biwer, 19, um Bechel;

Mademoiselle Joëlle Marx, étudiante, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-7481 Tuntange, 5, rue de Holenfels;

Monsieur Christian Bintener, étudiant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1225 Luxembourg, 5, rue Béatrix;

Mademoiselle Pascale Esch, étudiante, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1638 Senningerberg, 20, rue du Golf;

Monsieur Marc Ruppert, étudiant, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5238 Sandweiler, 12, rue des Romains;

ainsi que toutes les personnes qui seront admises ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée ultérieurement, ainsi que par les présents statuts.

Chapitre I^{er}. Dénomination, siège, durée, objet

Art. 1^{er}. L'Association porte le nom de REEL.ORG.

Art. 2. Le siège social de l'Association est fixé à L-1945 Luxembourg, 1, rue de la Loge. Cependant ce siège pourra être transféré dans le périmètre de la commune de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'Association a pour objet:

- d'organiser annuellement la Réunion Européenne des Etudiants Luxembourgeois (REEL).

Chapitre II. Membres

Art. 6. Peut devenir membre actif de l'association:

- tout étudiant désireux de participer activement à l'organisation de la REEL.

Art. 7. La qualité de membre s'acquiert par l'achat d'une carte de membre de l'Association comportant la signature d'un membre du Conseil d'Administration en fonctions. L'achat de la carte vaut acceptation des présents statuts. Cependant, l'attribution de la qualité de membre est soumise à la condition suspensive du paiement de la cotisation.

Art. 8. La cotisation maximale à payer par les membres actifs est fixée à 5,- euros, index 100. Le Conseil d'Administration fixera annuellement le montant de la cotisation pour l'exercice à venir.

Art. 9. La qualité de membre se perd:

1. par démission. Est réputé démissionnaire le membre qui n'a pas payé sa cotisation trois jours avant la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice pour lequel la cotisation est due;
2. par exclusion. L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut suspendre les droits d'un membre dans les cas suivants:

1. en cas de non-paiement de la cotisation après mise en demeure;
2. en cas d'agissements graves de nature à porter atteinte aux intérêts de l'Association.

La prochaine assemblée générale statuera sur l'exclusion des membres dont les droits ont été suspendus.

Chapitre III. Assemblées Générales

Art. 11. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration devra convoquer l'assemblée lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

La convocation à l'Assemblée Générale, indiquant la date, l'heure et le lieu auxquels se tiendra l'Assemblée Générale sera envoyée par courrier électronique au moins huit jours avant la date de l'Assemblée. L'ordre du jour sera annexé à la convocation.

Art. 12. Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale:

1. la modification des statuts;
2. la nomination et la révocation des administrateurs;
3. l'approbation des budgets et comptes;
4. la dissolution de l'Association.

Art. 13. L'Assemblée Générale prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents; toutefois elle ne pourra délibérer sur une modification aux statuts que si deux tiers des membres sont présents et que l'ordre du jour renseigne sur les modifications proposées. Aucune modification ne pourra être adoptée qu'à majorité des deux tiers des voix des membres présents.

Le vote par procuration est interdit lors des assemblées générales.

Art. 14. Tout membre pourra demander au Conseil d'Administration la communication des procès-verbaux des assemblées générales. Les tiers pourront demander la communication d'extraits des procès-verbaux relatifs aux points les concernant. Les décisions dont la loi requiert la publication seront publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Chapitre IV. Conseil d'Administration

A. Composition et élection du Conseil d'Administration

Art. 15. L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 10 membres au minimum et de 25 membres au maximum. Le Conseil d'Administration sortant fixe le nombre de postes pour l'exercice à venir.

Art. 16. Les fonctions de membre du Conseil d'Administration sont en principe non rémunérées. Cependant, les membres du Conseil d'Administration pourront participer gratuitement aux activités organisées par l'Association.

Pour pouvoir être élu administrateur, il faut remplir la condition suivante:

- être étudiant.

Art. 17. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale. Les opérations de vote sont organisées par le Conseil d'Administration sortant.

Art. 18. Les candidatures sont individuelles, toute formation de listes, toute jonction de candidatures, qu'elle qu'en soit la forme sont interdites.

Art. 19. Le droit de vote est réservé aux membres actifs personnellement présents à l'Assemblée Générale. Chaque membre dispose d'autant de voix qu'il y aura de membres dans Conseil d'Administration. Il ne peut attribuer qu'une seule voix à un même candidat.

Art. 20. Le Président sera désigné par le Conseil d'Administration.

B. Fonctionnement et Pouvoirs du Conseil d'Administration

Art. 21. Le Conseil d'Administration établit son règlement interne. Il répartit les charges entre ses membres.

Art. 22. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus en ce qui concerne l'administration et la gestion de l'Association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 23. L'Association est engagée envers des tiers par la signature isolée d'un membre du Conseil d'Administration.

Chapitre V. Activités de l'Association

Art. 24. L'activité essentielle de l'Association est la suivante:

- organisation de la «Réunion Européenne des Etudiants Luxembourgeois» (REEL) dans la ville où les membres du Conseil d'Administration le décident.

Art. 25. Le Conseil d'Administration détermine la date de la REEL, il en informe les autres cercles étudiants, membres de l'ACEL. Le Conseil d'Administration détermine de même le montant d'une éventuelle participation aux frais à payer par les participants à une manifestation ainsi que le moment de son paiement. Il peut refuser toute inscription pour une activité non accompagnée du paiement de la participation aux frais correspondante. Le Conseil d'Administration se réserve le droit de refuser toute inscription sans justification.

Chapitre VI. Comptes

Art. 26. Les comptes seront administrés par deux membres du Conseil d'Administration, à savoir le trésorier et le vice-trésorier.

Art. 27. L'Assemblée Générale désignera annuellement deux réviseurs de caisse, qui ne peuvent pas être membres du Conseil d'Administration, dont la charge sera de contrôler la comptabilité de l'Association et de présenter un rapport afférent à l'Assemblée Générale appelée à voter sur les comptes sociaux.

Le Conseil d'Administration devra mettre à la disposition des réviseurs de caisse, au moins trois jours avant la tenue de l'Assemblée Générale à laquelle les réviseurs de caisse doivent présenter leur rapport, tous documents relatifs à la comptabilité et la trésorerie de l'Association. Il doit fournir aux réviseurs toutes explications que ceux-ci pourraient lui demander dans l'exercice de leur mission de contrôle.

Dans le cas où un réviseur de caisse serait empêché d'accomplir sa mission, il est tenu d'en informer le Conseil d'Administration qui nommera une autre personne non-membre du Conseil d'Administration à remplacer le réviseur défaillant.

Art. 28. Le Conseil d'Administration présentera annuellement à l'Assemblée le bilan de l'exercice écoulé.

Chapitre VII. Dispositions finales

Art. 29. Toute modification aux présents statuts est réservée à l'Assemblée Générale. Il faut que le Conseil d'Administration donne son consentement à l'unanimité.

Art. 30. Dans le cas où l'association venait à être dissoute, son patrimoine serait versé, après apurement du passif, à une association désignée par l'Assemblée Générale et poursuivant un but similaire ou à défaut, un but caritatif.

Art. 31. Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée ultérieurement.

Fait à Luxembourg, en autant d'exemplaires que de parties, le 20 février 2006.

O. Schroeder / J.C. Thiry / I. Mossong / C. Weber / C. Hoffmann / B. Burton / D. Deltgen / D. Strauss / E. Schintgen / A. Weis / D. Schweitzer / D. Pick / F. Drews / J. Marx / C. Bintener / P. Esch / M. Ruppert.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04475. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017652//142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

CERVEIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7680 Waldbillig, 4, rue de Christnach.

R. C. Luxembourg B 98.943.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 12 janvier 2006.

Pour CERVEIRA S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(900191.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 janvier 2006.

CONRAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 94.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 12 janvier 2006, réf. DSO-BM00102, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 janvier 2006.

Signature.

(900205.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 janvier 2006.

SOCIETE NOUVELLE ERNZBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 2-4, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 103.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 12 janvier 2006, réf. DSO-BM00103, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 janvier 2006.

Signature.

(900206.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 janvier 2006.

AUTOMATION CONVEYOR SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9119 Schieren.
R. C. Luxembourg B 104.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 23 décembre 2005, réf. DSO-BL00440, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 janvier 2006.

Signature.

(900208.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 janvier 2006.

PETROLIANA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 72, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 82.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 6 janvier 2006, réf. DSO-BM00066, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 janvier 2006.

Signature.

(900212.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 janvier 2006.

LUBRIFIANTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 72, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 90.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 6 janvier 2006, réf. DSO-BM00067, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 janvier 2006.

Signature.

(900213.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 janvier 2006.

ADMINISTRATION & BUSINESS CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9119 Schieren, 2, rue du Castel.
R. C. Luxembourg B 104.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 23 décembre 2005, réf. DSO-BL00439, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 janvier 2006.

Signature.

(900217.3/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 janvier 2006.

COPLAMB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 41, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 109.252.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 27 décembre 2005, réf. DSO-BL00454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 janvier 2006.

Signature.

(900321.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

DISTRICONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.233.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 27 décembre 2005, réf. DSO-BL00467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perlé, le 25 janvier 2006.

Signature.

(900311.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

44247

ARTS & BOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 16A, Bastnicherstrooss.
R. C. Luxembourg B 109.092.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 12 janvier 2006, réf. DSO-BM00131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pommerloch, le 18 janvier 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900237.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2006.

CONTAXX STEUERBERATUNGSGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, Maison 2.
R. C. Luxembourg B 96.562.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 12 janvier 2006, réf. DSO-BM00130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leithum, le 18 janvier 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900238.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2006.

ENTREPRISE DE TOITURE JEANNOT WELTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9180 Oberfeulen, 10, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 109.219.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oberfeulen, le 17 novembre 2005.

Signature.

(900260.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2006.

BIOBUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 1A, place Guillaume.
R. C. Luxembourg B 92.007.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2005, réf. DSO-BL00334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 janvier 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(900280.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2006.

LA GOURMANDINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 2, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 93.171.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(900328.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

LA LUXEMBOURGEOISE DU LOGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Zone Industrielle Scheleck.
R. C. Luxembourg B 76.330.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 janvier 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(900281.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2006.

TRACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 93.120.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 janvier 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(900282.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2006.

WINDPARK OP DER HEI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel Weber.
R. C. Luxembourg B 91.675.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 janvier 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(900283.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2006.

MedLX1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 110.940.

In the year two thousand six, on the six day of January.

Before Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will keep the original of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MedLX1 S.A. (the «Company»), having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registration number R.C.S. Luxembourg B 110.940, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg dated 23 September 2005, not yet published and the articles of association of the Company have not been amended.

The meeting elects as president Régis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that the 500,000 registered shares, representing the entirety of the share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting. All the Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(1) To increase the share capital of the Company by an amount of EUR 750,000 (seven hundred fifty thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 1,000,000 (one million Euro) to EUR 1,750,000 (one million seven hundred fifty thousand Euro) by creating and issuing 375,000 (three hundred seventy-five thousand) new shares having a nominal value of EUR 2 (two Euro) each.

Subscription and payment in full of the 375,000 new shares by contribution in cash.

(2) Amendment of Article 5.1 of the Articles of Association of the Company further to the share capital increase.

(3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of shareholders of the Company:

First resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 750,000 (seven hundred fifty thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 1,000,000 (one million Euro) to EUR 1,750,000 (one million seven hundred fifty thousand Euro) by creating and issuing 375,000 (three hundred seventy-five thousand) new shares having a nominal value of EUR 2 (two Euro) each.

Subscription and payment

1.- DUKE STREET CAPITAL V LIMITED, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at Almack House, 28 King Street, London SW1Y 6XA and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 4071494;

2.- DUKE STREET CAPITAL V, GmbH & CO KG, having its registered office at Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Germany, represented by its general partner DUKE STREET CAPITAL V VERWALTUNGS, GmbH, a company incorporated under the laws of Germany having its registered office at Mainzer Landstrasse, 46, 60325, Frankfurt am Main, Germany and registered with the Commercial Register of the Local Court of Frankfurt am Main under the number HRB53962; and

3.- Pierre Louis Le Faou, born on 27 July 1950 in Asnieres (France), residing at Craigisla, Old Avenue St George's Hill Weybridge, Surrey KT13 0PZ, United Kingdom,

all of them being represented by Flora Gibert, jurist residing in Luxembourg by virtue of proxies given under private seal, declared to subscribe and fully pay in as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
DUKE STREET CAPITAL V LIMITED	350,221	700,442
DUKE STREET CAPITAL V, GmbH&CO KG	17,279	34,558
Pierre Louis Le Faou	7,500	15,000
Total	375,000	750,000

All the 375,000 new shares have been fully paid up by contribution in cash so that the amount of EUR 750,000 (seven hundred fifty thousand Euro) is as now at the disposal of the Company as it has been proven to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

Further to the share capital increase, the general meeting of the shareholders of the Company resolves to amend Article 5.1 of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

«5.1. The subscribed capital is set at EUR 1,750,000 (one million seven hundred fifty thousand Euro), divided into 875,000 (eight hundred seventy-five thousand) registered shares with a par value of two Euro (EUR 2) each, fully paid up (by 100%).»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ten thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le six janvier.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MedLX1 S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.940, et constituée suivant acte par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 septembre 2005, non encore publié et les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

L'assemblée élit comme président Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500.000 actions nominatives, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à toute formalité ou condition de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(1) Augmenter le capital de la Société d'un montant de EUR 750.000 (sept cent cinquante mille euros) afin de l'élever de son montant actuel de EUR 1.000.000 (un million d'euros) à EUR 1.750.000 (un million sept cent cinquante mille euros) par la création et l'émission de 375.000 (trois cents soixante-quinze mille) nouvelles actions ayant une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune. Souscription et libération intégrale des 375.000 nouvelles actions par apport en numéraire.

(2) Modification de l'Article 5.1 des Statuts de la Société en conséquence de l'augmentation de capital.

(3) Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de EUR 750.000 (sept cent cinquante mille euros) afin de l'élever de son montant actuel de EUR 1.000.000 (un million d'euros) à EUR 1.750.000 (un million sept cent cinquante mille euros) par la création et l'émission de 375.000 (trois cents soixante-quinze mille) nouvelles actions ayant une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune.

Souscription et libération

1.- DUKE STREET CAPITAL V LIMITED, une société constituée suivant le droit anglais, ayant son siège social à Almack House, 28 King Street, Londres SW1Y6XA et immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 4071494;

2.- DUKE STREET CAPITAL V, GmbH & CO KG, une société constituée suivant le droit allemand, ayant son siège social à Mainzer Landstrasse 46, Frankfurt am Main, Allemagne, représentée par son associé gérant DUKE STREET CAPITAL V VERWALTUNGS, GmbH, et immatriculée au Registre du Commerce de la Cour de Francfort-sur-le-Main sous le numéro HRB53962; et

3.- Pierre Louis Le Faou, né le 27 juillet 1950 à Asnières (France), domicilié à Craigisla, Old Avenue St George's Hill Weybridge, Surrey KT13 0PZ, Royaume-Uni, tous étant représentés, par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé demeurées annexées aux présentes, ont déclaré souscrire et libérer intégralement comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Prix de souscription (EUR)
DUKE STREET CAPITAL V LIMITED	350.221	700.442
DUKE STREET CAPITAL V, GmbH&CO KG	17.279	34.558
Pierre Louis Le Faou.	7.500	15.000
Total	375.000	750.000

La totalité des 375.000 nouvelles actions ont été entièrement libérées par apport en numéraire de telle sorte que le montant de EUR 750.000 (sept cent cinquante mille euros) est à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital, l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de modifier l'Article 5.1 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«5.1 Le capital souscrit est fixé à EUR 1.750.000 (un million sept cent cinquante mille euros), divisé en 875.000 (huit cent soixante-quinze mille) actions nominatives ayant une valeur nominale de EUR 2 (deux euros) chacune, entièrement libérées (à 100%)».

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à dix mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant plus la parole, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite à la comparante dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, elle a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 19, case 3. – Reçu 7.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

J. Elvinger.

(017505/211/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

VIRTBAUER & FISCHER A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 91.907.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 janvier 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(900284.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2006.

J.B.T., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5551 Remich, 11, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.786.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 10 janvier 2006, réf. DSO-BM00094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 janvier 2006.

Signature.

(900287.3/826/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2006.

J.B.T., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5551 Remich, 11, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.786.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 10 janvier 2006, réf. DSO-BM00095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 janvier 2006.

Signature.

(900288.3/826/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2006.

J.B.T., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5551 Remich, 11, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.786.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 10 janvier 2006, réf. DSO-BM00096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 janvier 2006.

Signature.

(900289.3/826/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2006.

LAND IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 93, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 86.792.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 27 décembre 2005, réf. DSO-BL00466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perlé, le 25 janvier 2006.

Signature.

(900312.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

J. FISCHER & CO A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 97.290.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 janvier 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(900285.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2006.

HABITAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel Weber.
R. C. Luxembourg B 97.786.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 janvier 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(900286.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2006.

SENIOREN-ZEISSENG, A.s.b.l., Vereinigung ohne Gewinnzweck.

Gesellschaftssitz: L-2667 Cessange, 7, rue Verte.
H. R. Luxemburg F 1.409.

STATUTEN

Kapitel I.- Name, Sitz, Dauer

Art. 1. Name, Rechtsform. Die Vereinigung trägt den Namen Senioren-Zeisseng und ist eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gemäß dem abgeänderten Gesetz vom 21. April 1928.

Art. 2. Sitz. Die Vereinigung hat ihren Sitz in L-2667 Luxemburg-Cessange 7, rue Verte.

Art. 3. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Kapitel II.- Zweck und Gegenstand

Art. 4. Zweck und Gegenstand. Zweck der Vereinigung ist ein Zusammenschluss aller interessierten Seniorinnen und Senioren aus Luxemburg und Umgebung, egal welchen Alters, Geschlechts, Herkunft oder Religion. Die Aktivitäten des Vereines haben keine politischen oder konfessionellen Tendenzen.

Gegenstand der Vereinigung ist ihren Mitgliedern durch regelmäßige Zusammenkünfte Gelegenheit zu geben zu gemächlichem Beisammensein ihnen nach Möglichkeit Unterstützung und Beistand zu gewähren und durch Freundschaft sich gegenseitig die tage des Alterns leicht zumachen.

Kapitel III.- Mitgliedschaft

Art. 5. Mitgliedschaft. Mitglied kann jeder werden. Die Mitgliedschaft ist Personengebunden. Die Mindestzahl der Mitglieder ist 10 (zehn). Die Ehrenmitgliedschaft kann vom Komitee verliehen werden.

Art. 6. Austritt und Ausschluss. Die Mitgliedschaft erlischt bei freiwilligem Austritt, Tod oder bei Ausschluss. Das Ausschluss wird gemäß dem Gesetz vom 21.4.1928 aufgestellten Regeln abgewickelt.

Kapitel IV.- Verwaltungsrat

Art. 7. Zusammensetzung. Die Vereinigung wird durch einen Verwaltungsrat bestehend aus 7 Mitgliedern geleitet. (Präsident, Vizepräsident, Sekretär, Kassierer und 3 Beisitzende). Die Mitglieder sind auf 4 Jahre gewählt. Kandidaturentwürfe sind wenigstens drei Tage vor dem Wahlbeginn an die Geschäftsstelle des Vereins zu richten. Bei Stimmgleichheit erfolgt eine Stichwahl, bei nochmaliger Stimmgleichheit gilt der Ältere als gewählt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung gewählt. Jedes zweite Jahr ist die Hälfte der Mitglieder austretend. Der Präsident und Vizepräsident sind nie im gleichen Jahr austretend.

Art. 8. Befugnisse und Bevollmächtigung. Dem Verwaltungsrat obliegt die Geschäftsführung und die Vertretung der Vereinigung bei Gericht. Alles was nicht ausdrücklich der Generalversammlung durch die Satzung oder das Gesetz vorbehalten ist, fällt unter die Zuständigkeit des Verwaltungsrates. Für alle Handlungen genügen zur gültigen Vertretung des Vereins Dritten gegenüber die Unterschrift des Präsidenten oder seines mandatierten Stellvertreters.

Art. 9. Einberufung. Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Präsidenten oder mindestens 2 der Verwaltungsratsmitglieder, mindestens aber 4mal im Jahr zusammen. Er ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Mitglieder anwesend ist. Die Entscheidungen werden mit einer 2/3 Mehrheit getroffen, wobei die Stimme des Präsidenten oder seines Stellvertreters bei Stimmgleichheit ausschlaggebend ist. Sie werden in Berichten niedergelegt, die durch den Präsidenten oder Sekretär unterzeichnet und in ein besonderes Register eingetragen werden.

Ein Mitglied des Verwaltungsrates, welches unentschuldigt in 3 Sitzungen während eines Geschäftsjahres fehlt, gilt als austretend.

Kapitel V.- Generalversammlung

Art. 10. Befugnisse. Die art. 4; 7; 8 des Gesetzes vom 21.4.1928 regeln die Befugnisse der Generalversammlung. Der Generalversammlung vorbehalten sind:

- a) Die Änderung der Statuten;
- b) Die Wahl des Verwaltungsrates;
- c) Die Wahl zweier Kassenrevisoren.

Art. 11. Einberufung. Die Generalversammlung findet jedes Jahr vor dem 31. März statt. Eine außerordentliche Generalversammlung kann so oft einberufen werden wie nötig, sei es auf Beschluss des Verwaltungsrates oder aber auf schriftliche Anfrage von mindestens einem Fünftel der Mitglieder. Die Einladungen geschehen auf betreiben des Vorstandes durch schriftliche Mitteilung mindestens 8 Tage vor dem Versammlungstermin. Die Einladung enthält die Tagesordnung.

Art. 12. Vorsitz. Die Generalversammlung wird geleitet durch den Präsidenten und dessen Abwesenheit seinen Stellvertreter.

Art. 13. Beschlussfassung. In der Generalversammlung hat jedes anwesende Mitglied eine Stimme. Die Beratungen werden durch die Art. 7 und 8 des Gesetzes geregelt, besonders was die Abänderung der Statuten betrifft. Im Falle von Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten oder dessen Stellvertreters. Jeder Antrag, der von einem Zwanzigstel der Mitglieder unterschrieben wird, muss auf die Tagesordnung gesetzt werden.

Die Beschlüsse der Generalversammlung deren Veröffentlichung im Mémorial das Gesetz nicht vorschreibt, werden im vorgenannten Register (Art. 9) eingetragen, das im Sitz der Vereinigung aufbewahrt wird, wo alle Mitglieder Einsicht verlangen können.

Kapitel VI.- Rechnungswesen

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Gründungstag beginnt und am 31. Dezember des nächsten Jahres endet.

Art. 15. Jahresbeitrag. Für das erste Jahr ist der Jahresbeitrag auf 5 EUR festgesetzt. In den folgenden Jahren wird der Beitrag durch die Generalversammlung festgelegt.

Art. 16. Finanzmittel. Die Finanzmittel des Vereins setzen sich zusammen aus den Jahresbeiträgen der Mitglieder, aus Spenden sowie etwaigen staatlichen oder kommunalen Beihilfen.

Art. 17. Jahresabschluss, Jahresbericht. Die Kassenberichte und die Jahresberichte werden vom Verwaltungsrat erstellt und jährlich der Generalversammlung unterbreitet. Auf Vorschlag der Kassenrevisoren nimmt die Generalversammlung den Kassenbericht an und erteilt dem Kassierer Entlastung.

Art. 18. Auflösung. Die Auflösung des Vereins wird durch die Art. 18 bis 25 des Gesetzes von 21. April 1928 geregelt.

Im Falle einer freiwilligen oder gerichtlichen Auflösung des Vereines wird das verbleibende Vermögen für einen guten Zweck verwendet oder es fällt einer kleinen Gesellschaft mit ähnlicher Zielsetzung zu.

Art. 19. Gründungsmitglieder. Gründungsmitglieder am 7. Februar 2006 sind:

- Bernard Christophe 8, rue des Champs, L-1323 Luxembourg;
- Burais Ginette 1, rue Tubis, L-2629 Luxembourg;
- Brucker Henriette 256, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg;
- Hansen Marcel 284, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg;
- Hemmerling M. 30, rue des Prunelles, L-2353 Luxembourg;
- Mendels Elise 41, rue Ausone, L-1146 Luxembourg;
- Metzler Pierre 10, rue des Prunelles, L-2353 Luxembourg;
- Mousel Paul 300, rue de Cessange L-1321 Luxembourg;

Muller Marie -Louise 76, Kohlenberg;
 Niederkorn Marcelle 7, rue Verte L-2667 Luxembourg;
 Risch Justine 86, Kohlenberg L-1870 Luxembourg;
 Kohnen Hélène 18A, Kohlenberg L-1870 Luxembourg;
 Mootz-Muller 3, rue Emile Duploye L-1427 Luxembourg;
 Scherrer Nicole 41, rue de Pulvermühl L-1146 Pulvermühlen;
 Wagner-Tani 59, Kohlenberg L-1870 Luxembourg;
 Warny-Claus 20, Kohlenberg L-1870 Luxembourg;
 Winter Marcel 1, rue Ausone L-1146 Luxembourg;
 Winter-Gouber Germaine 1, rue Ausone L-1146 Luxembourg;
 Schommer Lily 7, rue Ausone L-1146 Luxembourg;
 Zepp Dorothee 8, place Sauerwiss L-2512 Luxembourg.
 Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03422. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017580/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

VALFRAIS-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue de la Poste.
 R. C. Luxembourg B 82.304.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 27 décembre 2005, réf. DSO-BL00465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perlé, le 25 janvier 2006.

Signature.

(900313.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 janvier 2006.

TEMENOS SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 28.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03696, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour TEMENOS SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(017776/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

TEMENOS SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 28.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03694, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour TEMENOS SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(017778/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

TEMENOS SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 28.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03691, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour TEMENOS SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(017781/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

TEMENOS SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 28.792.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03687, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour TEMENOS SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(017783/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

TEMENOS SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 28.792.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03684, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour TEMENOS SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(017786/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

TEMENOS SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 28.792.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03683, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour TEMENOS SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(017790/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

TEMENOS SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 28.792.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03700, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour TEMENOS SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(017792/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

44256

ROSE-WIND S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.455.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

Monsieur Wolfgang Bernschein, commerçant, demeurant à Codys (Canada),
ici représenté par Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu
d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent
acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit leurs
déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme ROSE-WIND S.A. avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, inscrite
au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 31.455, a été constituée suivant acte
reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 1989, publié au Mémorial C numéro 4 du 5 janvier 1990,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par
l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1259 du 29 août 2002;

b.- Que le capital social est fixé à 31.234,58 EUR, représenté par 126 actions sans désignation de valeur nominale;

c.- Que les comparants ont décidé de dissoudre et de liquider la société ROSE-WIND S.A., qui a interrompu ses
activités;

d.- Que le comparant déclare qu'il a réglé tous les engagements et dettes de la société;

e.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu au comparant et qu'il assure le paiement de toutes les dettes de la
société, même inconnues à l'instant;

f.- Que la liquidation de la société ROSE-WIND S.A. est à considérer comme définitivement close;

g.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution
de leurs mandats;

h.- Que les actions n'ont jamais été matérialisées;

i.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société
dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à la charge de la
société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom, état et
demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Becker, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 février 2006, vol. 535, fol. 61, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2006.

J. Seckler.

(017180/231/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2006.
